

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI01BASE

VI01 MATIN LOT 01 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 8H15

VI01.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.002	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	7:16
VI01.128	DOMAGNE, LE CLOS DU HEC, ABRI	7:17
VI01.003	DOMAGNE PK CARRON	7:20
VI01.159	DOMAGNE, ZA LA FONTENELLE D95	7:22
VI01.188	DOMAGNE, LIVRE D95 (ABRI)	7:23
VI01.265	CHATEAUBOURG, LA ROCHE	7:24
VI01.0BV	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE D33	7:26
VI01.0A9	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	7:31
VI01.00I	ST DIDIER, LA POISSONNIERE	7:35
VI01.00J	ST DIDIER, LES BASSES BESTINIÈRES	7:36
VI01.00K	CORNILLE, L'EPINE D33	7:38
VI01.0A7	CORNILLE, ABRI (V39)	7:40
VI01.294	ST AUBIN DES LANDES, BOURG (VI01)	7:44
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:15
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE	8:25

Kilométrage : 33.87
VI01BASE

VI01 SOIR 17H15 LOT 01 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.294	ST AUBIN DES LANDES, BOURG (VI01)	17:29
VI01.0A7	CORNILLE, ABRI (V39)	17:32
VI01.00K	CORNILLE, L'EPINE D33	17:34
VI01.00J	ST DIDIER, LES BASSES BESTINIÈRES	17:35
VI01.00I	ST DIDIER, LA POISSONNIERE	17:36
VI01.0A9	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	17:40
VI01.0BV	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE D33	17:46
VI01.265	CHATEAUBOURG, LA ROCHE	17:49
VI01.188	DOMAGNE, LIVRE D95 (ABRI)	17:50
VI01.160	DOMAGNE, LA MOLIERE D95	17:50
VI01.003	DOMAGNE PK CARRON	17:51
VI01.128	DOMAGNE, LE CLOS DU HEC, ABRI	17:53
VI01.002	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	17:58

Kilométrage : 31.24

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI01BASE**

VI01 LYCEE 18H10 LOT 01/2006

VI01.801	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:20
VI01.0CT	POCE LES BOIS, CARREF. ROUTES POCE/VITRE	18:27
VI01.115	ETRELLES, LA MERIDIENNE D106	18:31
VI01.09C	ST AUBIN DES LANDES, LES POUPARDIERES	18:32
VI01.09B	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE D106	18:34
VI01.09A	ST AUBIN DES LANDES, LES CHESNOTS	18:34
VI01.099	ST AUBIN DES LANDES, ABRI	18:35
VI01.098	CORNILLE, BOURDE D34	18:36
VI01.280	CORNILLE, ROUTE DU PATIS	18:38
VI01.00K	CORNILLE, L'EPINE D33	18:39
VI01.00J	ST DIDIER, LES BASSES BESTINIÈRES	18:40
VI01.00I	ST DIDIER, LA POISSONNIERE	18:42
VI01.0BV	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE D33	18:52
VI01.188	DOMAGNE, LIVRE D95 (ABRI)	18:56
VI01.160	DOMAGNE, LA MOLIERE D95	18:57

Kilométrage : 48.35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI01MER

VI01 MATIN LOT 01 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 8H15

VI01.001	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.002	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	7:16
VI01.128	DOMAGNE, LE CLOS DU HEC, ABRI	7:17
VI01.003	DOMAGNE PK CARRON	7:20
VI01.159	DOMAGNE, ZA LA FONTENELLE D95	7:22
VI01.188	DOMAGNE, LIVRE D95 (ABRI)	7:23
VI01.265	CHATEAUBOURG, LA ROCHE	7:24
VI01.0BV	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE D33	7:26
VI01.0A9	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	7:31
VI01.00I	ST DIDIER, LA POISSONNIERE	7:35
VI01.00J	ST DIDIER, LES BASSES BESTINIÈRES	7:36
VI01.00K	CORNILLE, L'EPINE D33	7:38
VI01.0A7	CORNILLE, ABRI (V39)	7:40
VI01.294	ST AUBIN DES LANDES, BOURG (VI01)	7:44
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:15
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE	8:25

Kilométrage : 33.87
VI01MER

VI01 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 01/2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M01	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.294	ST AUBIN DES LANDES, BOURG (VI01)	13:04
VI01.0A7	CORNILLE, ABRI (V39)	13:07
VI01.00K	CORNILLE, L'EPINE D33	13:09
VI01.00J	ST DIDIER, LES BASSES BESTINIÈRES	13:10
VI01.00I	ST DIDIER, LA POISSONNIERE	13:11
VI01.0A9	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	13:17
VI01.0BV	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE D33	13:23
VI01.265	CHATEAUBOURG, LA ROCHE	13:26
VI01.188	DOMAGNE, LIVRE D95 (ABRI)	13:27
VI01.160	DOMAGNE, LA MOLIERE D95	13:28
VI01.003	DOMAGNE PK CARRON	13:28
VI01.128	DOMAGNE, LE CLOS DU HEC, ABRI	13:31
VI01.002	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	13:32

Kilométrage : 33.90

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI02BASE

VI02 MATIN LOT 02 / 2006

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.002		
VI01.09X	BROONS S/VILAINE	7:26
VI01.143	CHATEAUBOURG, LA BALUERE	7:27
VI01.301	CHATEAUBOURG, JULES VERNE	7:32
VI01.05B	PLESSIS ST MELAINE, AV. DES GENETS	7:35
VI01.165	CHATEAUBOURG, ROUTE DE VITRE (VI02)	7:38
VI01.00C	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE	7:43
VI01.0CZ	ST JEAN S/VILAINE, LA FOUQUETIERE	7:44
VI01.00D	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 21.58
VI02BASE

VI02 SOIR 17H15 LOT 02 / 2006

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.702		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.195	POCE LES BOIS, LE TILLEUL	17:21
VI01.00D	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN	17:29
VI01.0CZ	ST JEAN S/VILAINE, LA FOUQUETIERE	17:30
VI01.00C	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE	17:31
VI01.165	CHATEAUBOURG, ROUTE DE VITRE (VI02)	17:36
VI01.05B	PLESSIS ST MELAINE, AV. DES GENETS	17:37
VI01.143	CHATEAUBOURG, LA BALUERE	17:43
VI01.09X	BROONS S/VILAINE	17:45

Kilométrage : 22.99

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI02MER

VI02 MATIN LOT 02 / 2006

	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.002			
VI01.09X	BROONS S/VILAINE		7:26
VI01.143	CHATEAUBOURG, LA BALUERE		7:27
VI01.301	CHATEAUBOURG, JULES VERNE		7:32
VI01.05B	PLESSIS ST MELAINE, AV. DES GENETS		7:35
VI01.165	CHATEAUBOURG, ROUTE DE VITRE (VI02)		7:38
VI01.00C	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE		7:43
VI01.0CZ	ST JEAN S/VILAINE, LA FOUQUETIERE		7:44
VI01.00D	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN		7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 21.58
VI02MER

VI02 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 02

NAVETTE LES HAIRIES A 12H30.

	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.M02			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.195	POCE LES BOIS, LE TILLEUL		12:56
VI01.00D	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN		13:04
VI01.0CZ	ST JEAN S/VILAINE, LA FOUQUETIERE		13:05
VI01.00C	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE		13:06
VI01.165	CHATEAUBOURG, ROUTE DE VITRE (VI02)		13:11
VI01.05B	PLESSIS ST MELAINE, AV. DES GENETS		13:12
VI01.143	CHATEAUBOURG, LA BALUERE		13:18
VI01.09X	BROONS S/VILAINE		13:19

Kilométrage : 22.99

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI03BASE

VI03 MATIN LOT 03 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15

VI01.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.004	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	7:34
VI01.00G	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	7:36
VI01.274	ST DIDIER, PLACE DE L'EGLISE	7:36
VI01.00L	CORNILLE, CHATENAY D116	7:42
VI01.06X	ST AUBIN DES LANDES, LE PATIS/LA BONNELAIS D106	7:51
VI01.144	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE (V03)	7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	8:20

Kilométrage : 22.43
VI03BASE

VI03 SOIR 17H15 LOT 03 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : 17H00.

VI01.703	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
0001.000	SCHOOL: CENTRE CULTUREL	16:20
2434.000	VITRE, ECOLE PUBLIQUE J. GUEHENNO	16:30
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	16:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.144	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE (V03)	17:28
VI01.276	ST AUBIN DES LANDES, LA GIBRETAIS	17:30
VI01.00L	CORNILLE, CHATENAY D116	17:33
VI01.274	ST DIDIER, PLACE DE L'EGLISE	17:39
VI01.00G	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	17:39
VI01.004	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	17:42

Kilométrage : 28.99

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI03MER

VI03 MATIN LOT 03 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.003			
VI01.004	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR		7:34
VI01.00G	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE		7:36
VI01.274	ST DIDIER, PLACE DE L'EGLISE		7:36
VI01.00L	CORNILLE, CHATENAY D116		7:42
VI01.06X	ST AUBIN DES LANDES, LE PATIS/LA BONNELAIS D106		7:51
VI01.144	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE (V03)		7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE		8:20

Kilométrage : 22.27
VI03MER

VI03 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 03/2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE DEPART 12H30

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.M03			
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE		12:30
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.144	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE (V03)		13:03
VI01.276	ST AUBIN DES LANDES, LA GIBRETAIS		13:05
VI01.00L	CORNILLE, CHATENAY D116		13:08
VI01.274	ST DIDIER, PLACE DE L'EGLISE		13:14
VI01.00G	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE		13:14
VI01.004	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR		13:17

Kilométrage : 22.27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI04BASE

VI04 MATIN LOT 04 / 2006

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.004		
VI01.0CU	ERBREE, BEAUVAIS D29 (ABRI)	7:32
VI01.192	MONDEVERT, LE CHENE MATIGNON	7:38
VI01.00M	MONDEVERT PARKING (VI04)	7:40
VI01.01Y	MONDEVERT, LA BRUYERE D111	7:42
VI01.289	MONDEVERT, LA RICHERIE	7:43
VI01.00N	ERBREE, ECOLE (VI04)	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 19.40
VI04BASE

VI04 SOIR 17H15 LOT 04 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.704		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.00N	ERBREE, ECOLE (VI04)	17:26
VI01.289	MONDEVERT, LA RICHERIE	17:33
VI01.01Y	MONDEVERT, LA BRUYERE D111	17:34
VI01.00M	MONDEVERT PARKING (VI04)	17:34
VI01.192	MONDEVERT, LE CHENE MATIGNON	17:35
VI01.0CU	ERBREE, BEAUVAIS D29 (ABRI)	17:41

Kilométrage : 19.57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI04BASE**

VI04 LYCEE 18H10 LOT 04 / 2006

VI01.804	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	17:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.0D9	DOMAGNE, LE PONT HAMON	18:33
VI01.003	DOMAGNE PK CARRON	18:34
VI01.128	DOMAGNE, LE CLOS DU HEC, ABRI	18:37
VI01.002	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	18:40
VI01.191	DOMAGNE, LA CHENAIE	18:52
VI01.204	DOMAGNE, LA PERRAUDIERE	18:52
VI01.122	CHAUMERE	18:58
VI01.203	CHAUMERE, LA CLAYE	19:00

Kilométrage : 50.00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI04MER

VI04 MATIN LOT 04 / 2006

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.004			
VI01.0CU	ERBREE, BEAUVAIS D29 (ABRI)		7:32
VI01.192	MONDEVERT, LE CHENE MATIGNON		7:38
VI01.00M	MONDEVERT PARKING (VI04)		7:40
VI01.01Y	MONDEVERT, LA BRUYERE D111		7:42
VI01.289	MONDEVERT, LA RICHERIE		7:43
VI01.00N	ERBREE, ECOLE (VI04)		7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 19.40
VI04MER

VI04 MERCREDI MIDI 12H50 (EX. V04) LOT 04

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.M04			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.00N	ERBREE, ECOLE (VI04)		13:01
VI01.289	MONDEVERT, LA RICHERIE		13:08
VI01.01Y	MONDEVERT, LA BRUYERE D111		13:09
VI01.00M	MONDEVERT PARKING (VI04)		13:09
VI01.192	MONDEVERT, LE CHENE MATIGNON		13:10
VI01.0CU	ERBREE, BEAUVAIS D29 (ABRI)		13:16

Kilométrage : 19.57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI05BASE

VI05 MATIN LOT 05 / 2006

VI01.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI01.212	ST GERMAIN, LES ETRES	7:23
VI01.00W	ST GERMAIN DU PINEL, LE VIVIER	7:28
VI01.00Y	ST GERMAIN DU PINEL, LA GARE	7:33
VI01.00Z	ARGENTRE, LES EPINETTES D178	7:34
VI01.010	DOMALAIN, LA HEINRIERE	7:37
VI01.07J	DOMALAIN, LA HAIE D178	7:40
VI01.09O	ETRELLES MAIRIE (VI05)	7:44
VI01.015	ETRELLES, LE PONT DE LAUNAY /ROUSSIERE	7:47
VI01.260	ETRELLES, LE PETIT BRAIN	7:50
VI01.017	ETRELLES, LE HAUT MONPERRON	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 24.33
VI05BASE

NAVETTE HAIRIE MATIN

VI1780.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI1780.001	VITRE CHAMP DE FOIRE	8:15
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES	8:25

Kilométrage : 9.12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI05BASE

NAVETTE HAIRIES SOIR

VI1780.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES	16:35
VI1780.001	VITRE CHAMP DE FOIRE	16:47

Kilométrage : 9.20
VI05BASE

VI05 SOIR 17H15 LOT 05 / 2006

VI01.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.017	ETRELLES, LE HAUT MONPERRON	17:24
VI01.260	ETRELLES, LE PETIT BRAIN	17:25
VI01.015	ETRELLES, LE PONT DE LAUNAY /ROUSSIÈRE	17:27
VI01.090	ETRELLES MAIRIE (VI05)	17:34
VI01.07J	DOMALAIN, LA HAIE D178	17:42
VI01.010	DOMALAIN, LA HEINRIÈRE	17:45
VI01.00Z	ARGENTRE, LES EPINETTES D178	17:47
VI01.00Y	ST GERMAIN DU PINEL, LA GARE	17:48
VI01.00W	ST GERMAIN DU PINEL, LE VIVIER	17:51
VI01.212	ST GERMAIN, LES ETRES	17:56

Kilométrage : 24.20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI05BASE**

VI05 LYCEE 18H10 LOT 05 / 2006

VI01.805	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.290	ETRELLES, LA GASNERIE C11	18:20
VI01.09T	ETRELLES, RUE DES SAULNIERS (VI41)	18:23
VI01.00T	ETRELLES, LA PETITE BATE D178	18:24
VI01.00S	ETRELLES, LA MOTTE GERARD D178	18:24
VI01.07J	DOMALAIN, LA HAIE D178	18:25
VI01.00Y	ST GERMAIN DU PINEL, LA GARE	18:28
VI01.00X	ST GERMAIN DU PINEL	18:30
VI01.00W	ST GERMAIN DU PINEL, LE VIVIER	18:31
VI01.212	ST GERMAIN, LES ETRES	18:36
VI01.133	ST GERMAIN, LE COIN TRANQUILLE	18:39

Kilométrage : 43.02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI05MER

VI05 MATIN LOT 05 / 2006

VI01.005	fréquence: --E-----	Transporteur: PERRIN
VI01.212	ST GERMAIN, LES ETRES	7:23
VI01.00W	ST GERMAIN DU PINEL, LE VIVIER	7:28
VI01.00Y	ST GERMAIN DU PINEL, LA GARE	7:33
VI01.00Z	ARGENTRE, LES EPINETTES D178	7:34
VI01.010	DOMALAIN, LA HEINRIERE	7:37
VI01.07J	DOMALAIN, LA HAIE D178	7:40
VI01.09O	ETRELLES MAIRIE (VI05)	7:44
VI01.015	ETRELLES, LE PONT DE LAUNAY /ROUSSIERE	7:47
VI01.260	ETRELLES, LE PETIT BRAIN	7:50
VI01.017	ETRELLES, LE HAUT MONPERRON	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 24.33
VI05MER

NAVETTE HAIRIE MATIN

VI1780.005	fréquence: --E-----	Transporteur: PERRIN
VI1780.001	VITRE CHAMP DE FOIRE	8:15
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES	8:25

Kilométrage : 9.12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI05MER

VI05 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 05/2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M05	fréquence: --E-----	Transporteur: PERRIN
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.017	ETRELLES, LE HAUT MONPERRON	12:59
VI01.260	ETRELLES, LE PETIT BRAIN	13:00
VI01.015	ETRELLES, LE PONT DE LAUNAY /ROUSSIÈRE	13:02
VI01.090	ETRELLES MAIRIE (VI05)	13:09
VI01.07J	DOMALAIN, LA HAIE D178	13:17
VI01.010	DOMALAIN, LA HEINRIÈRE	13:20
VI01.00Z	ARGENTRE, LES EPINETTES D178	13:22
VI01.00Y	ST GERMAIN DU PINEL, LA GARE	13:23
VI01.00W	ST GERMAIN DU PINEL, LE VIVIER	13:26
VI01.212	ST GERMAIN, LES ETRES	13:31

Kilométrage : 33.38
VI05MER

NAVETTES LES HAIRIES MER AM

VI1780.MH5	fréquence: --E-----	Transporteur: PERRIN
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES	16:20
VI1780.001	VITRE CHAMP DE FOIRE	16:30

Kilométrage : 21.45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI06BASE

VI06 MATIN LOT 06 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15.

VI01.006	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.306	ARGENTRE, LE NID DE POULE	7:19
VI01.199	LE PERTRE, LA VANRIE	7:20
VI01.131	LE PERTRE, LA MAISON NEUVE	7:25
VI01.148	LE PERTRE, ROUTE DU BREIL	7:29
VI01.00A	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	7:31
VI01.01D	LE PERTRE, LA FOUCHERIE	7:33
VI01.277	LE PERTRE, LA HULINIÈRE	7:37
VI01.0B1	LE PERTRE, LE CARREFOUR	7:40
VI01.01F	LE PERTRE, LA CROIX PLEINE LANDE	7:41
VI01.01G	ARGENTRE, LE SAULT	7:42
VI01.01J	ARGENTRE, LA CROIX	7:46
VI01.05S	ARGENTRE, LA CROIX PERRAULT, ABRI	7:49
VI01.273	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (VI06)	7:52
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	8:20

Kilométrage : 30.54
VI06BASE

VI06 SOIR 17H15 LOT 06 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 17H00.

VI01.706	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	17:00
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.273	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (VI06)	17:25
VI01.05S	ARGENTRE, LA CROIX PERRAULT, ABRI	17:28
VI01.01J	ARGENTRE, LA CROIX	17:31
VI01.01G	ARGENTRE, LE SAULT	17:34
VI01.01F	LE PERTRE, LA CROIX PLEINE LANDE	17:36
VI01.0B1	LE PERTRE, LE CARREFOUR	17:38
VI01.277	LE PERTRE, LA HULINIÈRE	17:41
VI01.01D	LE PERTRE, LA FOUCHERIE	17:42
VI01.00A	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	17:44
VI01.148	LE PERTRE, ROUTE DU BREIL	17:45
VI01.131	LE PERTRE, LA MAISON NEUVE	17:48
VI01.199	LE PERTRE, LA VANRIE	17:53
VI01.306	ARGENTRE, LE NID DE POULE	17:54

Kilométrage : 30.54

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI06BASE**

VI06 LYCEE 18H10 LOT 06 / 2006

VI01.806	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:15
VI01.05S	ARGENTRE, LA CROIX PERRAULT, ABRI	18:27
VI01.01J	ARGENTRE, LA CROIX	18:31
VI01.01G	ARGENTRE, LE SAULT	18:34
VI01.0B1	LE PERTRE, LE CARREFOUR	18:35
VI01.131	LE PERTRE, LA MAISON NEUVE	18:37
VI01.148	LE PERTRE, ROUTE DU BREIL	18:40
VI01.306	ARGENTRE, LE NID DE POULE	18:44
VI01.199	LE PERTRE, LA VANRIE	18:46

Kilométrage : 38.67

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI06MER

VI06 MATIN LOT 06 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15.

VI01.006	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.306	ARGENTRE, LE NID DE POULE	7:19
VI01.199	LE PERTRE, LA VANRIE	7:20
VI01.131	LE PERTRE, LA MAISON NEUVE	7:25
VI01.148	LE PERTRE, ROUTE DU BREIL	7:29
VI01.00A	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	7:31
VI01.01D	LE PERTRE, LA FOUCHERIE	7:33
VI01.277	LE PERTRE, LA HULINIÈRE	7:37
VI01.0B1	LE PERTRE, LE CARREFOUR	7:40
VI01.01F	LE PERTRE, LA CROIX PLEINE LANDE	7:41
VI01.01G	ARGENTRE, LE SAULT	7:42
VI01.01J	ARGENTRE, LA CROIX	7:46
VI01.05S	ARGENTRE, LA CROIX PERRAULT, ABRI	7:49
VI01.273	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (VI06)	7:52
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	8:20

Kilométrage : 30.54
VI06MER

VI06 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 06/2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 12H30.

VI01.M06	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	12:30
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.273	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (VI06)	13:07
VI01.05S	ARGENTRE, LA CROIX PERRAULT, ABRI	13:10
VI01.01J	ARGENTRE, LA CROIX	13:13
VI01.01G	ARGENTRE, LE SAULT	13:16
VI01.01F	LE PERTRE, LA CROIX PLEINE LANDE	13:18
VI01.0B1	LE PERTRE, LE CARREFOUR	13:20
VI01.277	LE PERTRE, LA HULINIÈRE	13:23
VI01.01D	LE PERTRE, LA FOUCHERIE	13:24
VI01.00A	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	13:26
VI01.148	LE PERTRE, ROUTE DU BREIL	13:28
VI01.131	LE PERTRE, LA MAISON NEUVE	13:30
VI01.199	LE PERTRE, LA VANRIE	13:35
VI01.306	ARGENTRE, LE NID DE POULE	13:36

Kilométrage : 30.54

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI07BASE

VI07 MATIN LOT 07 / 2006

NAVETTE LEP LE SOIR : DEPART 16H50.

VI01.007	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.01L	ERBREE, MAISON NEUVE C103/C7	7:26
VI01.126	ERBREE, LA GANDONNIERE/BOUGOTTIERE VC7	7:28
VI01.01M	ERBREE, TAILLIS C7	7:30
VI01.0BM	ERBREE, LA BROSSE	7:32
VI01.175	ERBREE, L'ENDORMIERE	7:34
VI01.001	ERBREE, LA RAMERIE	7:36
VI01.146	ERBREE, LE POIRIER SOUS FRAICHEUL	7:39
VI01.158	ERBREE, MALABRY	7:41
VI01.01P	LA CHAPELLE ERBREE	7:44
VI01.01O	LA CHAPELLE ERBREE, LA GRENOUILLETTE	7:47
VI01.0DT	LA CHAPELLE ERBREE, LA MORICAIS D34, ABRI	7:48
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 20.09
VI07BASE

VI07 SOIR 17H15 LOT 07 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE : DEPART 16H50.

VI01.707	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE	16:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.01P	LA CHAPELLE ERBREE	17:32
VI01.01O	LA CHAPELLE ERBREE, LA GRENOUILLETTE	17:34
VI01.0DT	LA CHAPELLE ERBREE, LA MORICAIS D34, ABRI	17:37
VI01.158	ERBREE, MALABRY	17:38
VI01.146	ERBREE, LE POIRIER SOUS FRAICHEUL	17:39
VI01.189	ERBREE, L'ANDRONNIERE	17:40
VI01.001	ERBREE, LA RAMERIE	17:42
VI01.175	ERBREE, L'ENDORMIERE	17:44
VI01.0BM	ERBREE, LA BROSSE	17:45
VI01.01M	ERBREE, TAILLIS C7	17:47
VI01.126	ERBREE, LA GANDONNIERE/BOUGOTTIERE VC7	17:49
VI01.01L	ERBREE, MAISON NEUVE C103/C7	17:51

Kilométrage : 30.07

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI07BASE**

VI07 LYCEE 18H10 LOT 07 / 2006

VI01.807	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.052	LA CHAPELLE ERBREE, LA PETITE SAULAIE	18:20
VI01.01P	LA CHAPELLE ERBREE	18:22
VI01.01O	LA CHAPELLE ERBREE, LA GRENOUILLETTE	18:23
VI01.0DT	LA CHAPELLE ERBREE, LA MORICAIS D34, ABRI	18:24
VI01.158	ERBREE, MALABRY	18:32
VI01.001	ERBREE, LA RAMERIE	18:35
VI01.01M	ERBREE, TAILLIS C7	18:40
VI01.126	ERBREE, LA GANDONNIERE/BOUGOTTIERE VC7	18:41

Kilométrage : 33.64

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI07MER

VI07 MATIN LOT 07 / 2006

NAVETTE LEP LE SOIR : DEPART 16H50.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.007			
VI01.01L		ERBREE, MAISON NEUVE C103/C7	7:26
VI01.126		ERBREE, LA GANDONNIERE/BOUGOTTIERE VC7	7:28
VI01.01M		ERBREE, TAILLIS C7	7:30
VI01.0BM		ERBREE, LA BROSSE	7:32
VI01.175		ERBREE, L'ENDORMIERE	7:34
VI01.001		ERBREE, LA RAMERIE	7:36
VI01.146		ERBREE, LE POIRIER SOUS FRAICHEUL	7:39
VI01.158		ERBREE, MALABRY	7:41
VI01.01P		LA CHAPELLE ERBREE	7:44
VI01.01O		LA CHAPELLE ERBREE, LA GRENOUILLETTE	7:47
VI01.0DT		LA CHAPELLE ERBREE, LA MORICAIS D34, ABRI	7:48
VI01.000		VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 20.09
VI07MER

VI07 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 07/2006

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.M07			
VI01.000		VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.01P		LA CHAPELLE ERBREE	13:12
VI01.01O		LA CHAPELLE ERBREE, LA GRENOUILLETTE	13:14
VI01.0DT		LA CHAPELLE ERBREE, LA MORICAIS D34, ABRI	13:15
VI01.158		ERBREE, MALABRY	13:18
VI01.146		ERBREE, LE POIRIER SOUS FRAICHEUL	13:19
VI01.189		ERBREE, L'ANDRONNIERE	13:19
VI01.001		ERBREE, LA RAMERIE	13:20
VI01.175		ERBREE, L'ENDORMIERE	13:22
VI01.0BM		ERBREE, LA BROSSE	13:23
VI01.01M		ERBREE, TAILLIS C7	13:24
VI01.126		ERBREE, LA GANDONNIERE/BOUGOTTIERE VC7	13:25
VI01.01L		ERBREE, MAISON NEUVE C103/C7	13:25

Kilométrage : 20.12

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI08BASE

VI08 MATIN LOT 08 / 2006

VI01.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.01S	ERBREE, BURELLE D110	7:39
VI01.0AC	ERBREE, ECOLE (VI08)	7:41
VI01.01T	ERBREE, LE CHALONGE	7:46
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

Kilométrage : 8.82
VI08BASE

VI08 ARGENTRE MATIN LOT 08 / 2006

AR01.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.04G	ETRELLES LA GASNERIE C11	8:09
AR01.072	ETRELLES, LES DRONIE	8:12
AR01.02T	ETRELLES, LA VIGNE	8:17
AR01.073	ETRELLES, ECOLE MAIRIE	8:18
AR01.02U	ETRELLES RUE DES SAULNIERS	8:20
AR01.011	ETRELLES LA CROIX LIMIER	8:21
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES	8:23
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	8:30

Kilométrage : 19.01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI08BASE

VI08 ARGENTRE SOIR LOT 08 / 2006

AR01.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	16:40
AR01.011	ETRELLES LA CROIX LIMIER	16:47
AR01.02U	ETRELLES RUE DES SAULNIERS	16:48
AR01.073	ETRELLES, ECOLE MAIRIE	16:49
AR01.02T	ETRELLES, LA VIGNE	16:50
AR01.072	ETRELLES, LES DRONIE	16:53
AR01.04G	ETRELLES LA GASNERIE C11	16:56

Kilométrage : 10.74
VI08BASE

VI08 SOIR 17H15 LOT 08 / 2006

DESSERT ARGENTRE DU PLESSIS A 16H40.

VI01.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.01T	ERBREE, LE CHALONGE	17:32
VI01.0AC	ERBREE, ECOLE (VI08)	17:35
VI01.01S	ERBREE, BURELLE D110	17:37

Kilométrage : 17.66

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI08BASE**

VI08 LYCEE 18H10 LOT 08 / 2006

VI01.808	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.01R	ERBREE, LES GASNERIES	18:17
VI01.01S	ERBREE, BURELLE D110	18:19
VI01.0AE	ERBREE, LA DEHORIE	18:19
VI01.00N	ERBREE, ECOLE (VI04)	18:20
VI01.0AC	ERBREE, ECOLE (VI08)	18:20
VI01.263	ERBREE, ECOLE (VI39)	18:20
VI01.289	MONDEVERT, LA RICHERIE	18:26
VI01.01Y	MONDEVERT, LA BRUYERE D111	18:27
VI01.00M	MONDEVERT PARKING (VI04)	18:28
VI01.0CU	ERBREE, BEAUVAIS D29 (ABRI)	18:35

Kilométrage : 30.78

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI08MER

VI08 MATIN LOT 08 / 2006

VI01.008	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.01S	ERBREE, BURELLE D110		7:39
VI01.0AC	ERBREE, ECOLE (VI08)		7:41
VI01.01T	ERBREE, LE CHALONGE		7:46
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:00

Kilométrage : 8.82
VI08MER

VI08 ARGENTRE MATIN LOT 08 / 2006

AR01.008	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.04G	ETRELLES LA GASNERIE C11		8:09
AR01.072	ETRELLES, LES DRONIE		8:12
AR01.02T	ETRELLES, LA VIGNE		8:17
AR01.073	ETRELLES, ECOLE MAIRIE		8:18
AR01.02U	ETRELLES RUE DES SAULNIERS		8:20
AR01.011	ETRELLES LA CROIX LIMIER		8:21
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES		8:23
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE		8:30

Kilométrage : 19.01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI08MER**

VI08 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 08 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M08	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.01T	ERBREE, LE CHALONGE	12:58
VI01.0AC	ERBREE, ECOLE (VI08)	13:01
VI01.01S	ERBREE, BURELLE D110	13:02

Kilométrage : 19.55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI09BASE

VI09 MATIN LOT 09 / 2006

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: SOURDIN
VI01.009		
VI01.01V	ERBREE, BRARD D857	7:29
VI01.303	ERBREE, LA VIONNIERE	7:31
VI01.09Y	BREAL SS/VITRE, MALPATTE D857	7:33
VI01.211	BREAL SS/ VITRE, LA BASSE TOUCHE	7:36
VI01.176	BREAL SS/VITRE, LA MISCAULT	7:38
VI01.09Z	BREAL SS/VITRE, EGLISE	7:42
VI01.213	ERBREE, VILLEPELEE	7:47
VI01.278	ERBREE, ZA LE ROCHER	7:49
VI01.229	ERBREE, ECOLE (VI09),	7:52
VI01.022	ERBREE, LE PETIT BOUFFORT	7:58
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 19.91
VI09BASE

VI09 SOIR 17H15 LOT 09 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: SOURDIN
VI01.709		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.022	ERBREE, LE PETIT BOUFFORT	17:27
VI01.229	ERBREE, ECOLE (VI09),	17:32
VI01.278	ERBREE, ZA LE ROCHER	17:35
VI01.213	ERBREE, VILLEPELEE	17:37
VI01.01V	ERBREE, BRARD D857	17:39
VI01.303	ERBREE, LA VIONNIERE	17:40
VI01.09Y	BREAL SS/VITRE, MALPATTE D857	17:41
VI01.09Z	BREAL SS/VITRE, EGLISE	17:45
VI01.176	BREAL SS/VITRE, LA MISCAULT	17:48
VI01.211	BREAL SS/ VITRE, LA BASSE TOUCHE	17:50

Kilométrage : 16.44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI09BASE**

VI09 LYCEE 18H10 LOT 09 / 2006

VI01.809	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.022	ERBREE, LE PETIT BOUFFORT	18:28
VI01.229	ERBREE, ECOLE (VI09),	18:30
VI01.01V	ERBREE, BRARD D857	18:35
VI01.09Y	BREAL SS/VITRE, MALPATTE D857	18:37
VI01.09Z	BREAL SS/VITRE, EGLISE	18:39
VI01.176	BREAL SS/VITRE, LA MISCAULT	18:42
VI01.211	BREAL SS/ VITRE, LA BASSE TOUCHE	18:44

Kilométrage : 29.04

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI09MER

VI09 MATIN LOT 09 / 2006

	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.009			
VI01.01V	ERBREE, BRARD D857		7:29
VI01.303	ERBREE, LA VIONNIERE		7:31
VI01.09Y	BREAL SS/VITRE, MALPATTE D857		7:33
VI01.211	BREAL SS/ VITRE, LA BASSE TOUCHE		7:36
VI01.176	BREAL SS/VITRE, LA MISCAULT		7:38
VI01.09Z	BREAL SS/VITRE, EGLISE		7:42
VI01.213	ERBREE, VILLEPELEE		7:47
VI01.278	ERBREE, ZA LE ROCHER		7:49
VI01.229	ERBREE, ECOLE (VI09),		7:52
VI01.022	ERBREE, LE PETIT BOUFFORT		7:58
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 19.91
VI09MER

VI09 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 09 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.M09			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.022	ERBREE, LE PETIT BOUFFORT		13:03
VI01.229	ERBREE, ECOLE (VI09),		13:07
VI01.278	ERBREE, ZA LE ROCHER		13:09
VI01.213	ERBREE, VILLEPELEE		13:10
VI01.01V	ERBREE, BRARD D857		13:11
VI01.303	ERBREE, LA VIONNIERE		13:13
VI01.09Y	BREAL SS/VITRE, MALPATTE D857		13:14
VI01.09Z	BREAL SS/VITRE, EGLISE		13:17
VI01.176	BREAL SS/VITRE, LA MISCAULT		13:19
VI01.211	BREAL SS/ VITRE, LA BASSE TOUCHE		13:21

Kilométrage : 16.44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI10BASE

VI10 MATIN LOT 08 / 2008

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE ST M'HERVE.

VI01.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.288	PRINCE, CROSSOT	7:15
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798	7:16
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	7:18
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES	7:20
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	7:22
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES	7:27
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	7:29
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIERE/LES REUCHERES	7:30
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIERE D209	7:32
VI01.02A	PRINCE, EGLISE	7:33
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE	7:36
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONEE	7:39
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130	7:42
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT	7:43
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	7:45
VI01.02F	BALAZE, LA FLORIAIS D130	7:48
VI01.02G	BALAZE, LA BOURMENAIS	7:49
VI01.171	BALAZE, L'ETANG	7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 30.79
VI10BASE

VI10 ST M'HERVE MATIN LOT 08 / 2008

SH1747.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
SH1747.003	ST M'HERVE, LA VERRERIE	8:20
SH1747.009	MONTAUTOUR, LOT DE LA RHONEE	8:25
SH1747.006	ST M'HERVE, LES BEAUSSES	8:32
SH1747.000	ST M'HERVE, ECOLE PRIVEE	8:50

Kilométrage : 21.99

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI10BASE

VI10 ST M'HERVE SOIR LOT 08 / 2008

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
SH1747.710		
SH1747.000	ST M'HERVE, ECOLE PRIVEE	16:35
SH1747.003	ST M'HERVE, LA VERRERIE	16:40
SH1747.009	MONTAUTOUR, LOT DE LA RHONEE	16:43
SH1747.006	ST M'HERVE, LES BEAUSSES	16:48

Kilométrage : 10.00
VI10BASE

VI10 SOIR 17H15 LOT 08 / 2008

DESSERTTE DE L'ECOLE DE ST M'HERVE A 16H35.

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.710		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:20
VI01.171	BALAZE, L'ETANG	17:29
VI01.0BK	BALAZE, LA COEFFERIE D130	17:35
VI01.0B0	BALAZE, LA BERUE D130	17:35
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	17:37
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT	17:44
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130	17:45
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONEE	17:45
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE	17:47
VI01.02A	PRINCE, EGLISE	17:50
VI01.288	PRINCE, CROSSOT	17:51
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798	17:53
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	17:53
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES	17:55
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	17:58
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES	18:00
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	18:02
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIÈRE/LÉS REUCHÈRES	18:02
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIERE D209	18:03

Kilométrage : 47.78

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI10MER

VI10 MATIN LOT 08 / 2008

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE ST M'HERVE.

VI01.010	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
VI01.288	PRINCE, CROSSOT		7:15
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798		7:16
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES		7:18
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES		7:20
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE		7:22
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES		7:27
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE		7:29
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIÈRE/LÉS REUCHÈRES		7:30
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIÈRE D209		7:32
VI01.02A	PRINCE, EGLISE		7:33
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE		7:36
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONÉE		7:39
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130		7:42
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT		7:43
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE		7:45
VI01.02F	BALAZE, LA FLORIAIS D130		7:48
VI01.02G	BALAZE, LA BOURMENAIS		7:49
VI01.171	BALAZE, L'ÉTANG		7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 30.79
VI10MER

VI10 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 08 / 2008

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M10	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.171	BALAZE, L'ÉTANG		12:59
VI01.0BK	BALAZE, LA COEFFERIE D130		13:05
VI01.0B0	BALAZE, LA BERUE D130		13:05
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE		13:07
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT		13:10
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130		13:10
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONÉE		13:10
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE		13:12
VI01.02A	PRINCE, EGLISE		13:15
VI01.288	PRINCE, CROSSOT		13:17
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798		13:18
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES		13:18
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES		13:20
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE		13:23
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES		13:25
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE		13:27
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIÈRE/LÉS REUCHÈRES		13:27
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIÈRE D209		13:28

Kilométrage : 31.49

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI11BASE

VI11 MATIN LOT 11 / 2006

VI11.011	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.03B	CHATILLON, LA GALONNIERE	7:29
VI01.262	CHATILLON EN VEND., LES LANDELLES	7:30
VI01.308	CHATILLON, LA HERINIERE	7:33
VI01.0C5	CHATILLON EN VEND., BEL ORIENT	7:39
VI01.0DW	CHATILLON EN VEND., LA CHAPELLERIE (NEGOMOBIL)	7:42
VI01.02L	BALAZE, LE MOULIN DU FEU /LE ROCHER D178	7:43
VI01.246	BALAZE, LA HAUTE BOUXIERE	7:48
VI01.136	BALAZE, PL. MAIRIE (VI11)	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 17.57
VI11BASE

VI11 SOIR 17H15 LOT 11 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.711	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.136	BALAZE, PL. MAIRIE (VI11)	17:26
VI01.246	BALAZE, LA HAUTE BOUXIERE	17:27
VI01.02L	BALAZE, LE MOULIN DU FEU /LE ROCHER D178	17:30
VI01.0C5	CHATILLON EN VEND., BEL ORIENT	17:32
VI01.308	CHATILLON, LA HERINIERE	17:38
VI01.262	CHATILLON EN VEND., LES LANDELLES	17:40
VI01.03B	CHATILLON, LA GALONNIERE	17:41

Kilométrage : 17.60

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI11MER

VI11 MATIN LOT 11 / 2006

VI01.011	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.03B	CHATILLON, LA GALONNIERE	7:29
VI01.262	CHATILLON EN VEND., LES LANDELLES	7:30
VI01.308	CHATILLON, LA HERINIERE	7:33
VI01.0C5	CHATILLON EN VEND., BEL ORIENT	7:39
VI01.0DW	CHATILLON EN VEND., LA CHAPELLERIE (NEGOMOBIL)	7:42
VI01.02L	BALAZE, LE MOULIN DU FEU /LE ROCHER D178	7:43
VI01.246	BALAZE, LA HAUTE BOUXIERE	7:48
VI01.136	BALAZE, PL. MAIRIE (VI11)	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 17.57
VI11MER

VI11 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 11 / 2006

VI01.M11	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.136	BALAZE, PL. MAIRIE (VI11)	13:01
VI01.246	BALAZE, LA HAUTE BOUXIERE	13:02
VI01.02L	BALAZE, LE MOULIN DU FEU /LE ROCHER D178	13:05
VI01.0C5	CHATILLON EN VEND., BEL ORIENT	13:08
VI01.308	CHATILLON, LA HERINIERE	13:14
VI01.262	CHATILLON EN VEND., LES LANDELLES	13:15
VI01.03B	CHATILLON, LA GALONNIERE	13:17

Kilométrage : 17.60

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI12BASE

VI12 MATIN LOT 12 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE BALAZE.

VI01.012	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.09F	VAL D'IZE, LA NACHARDAIS D179	7:19
VI01.02O	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA MARTINAIS	7:22
VI01.0CE	BALAZE, BASSE BELLEVUE	7:28
VI01.279	TAILLIS, LE MESNIL	7:29
VI01.02Q	TAILLIS, LA SPETILLAIS D109	7:30
VI01.09I	TAILLIS, LA HAUTE NOLAIS C104	7:35
VI01.200	TAILLIS, LE CHEMIN	7:37
VI01.249	TAILLIS, LA RUE	7:40
VI01.02X	LANDAVRAN, LA CHAINE	7:42
VI01.02Z	MONTREUIL SS/PER., LA VILLE EN BOIS D794	7:45
VI01.030	MONTREUIL SS/PER., GERARD	7:46
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 23.60
VI12BASE

VI12 BALAZE MATIN LOT 12 / 2006

BZ1175.012	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
BZ1175.015	BALAZE, LA JANVRIE	8:23
BZ1175.014	BALAZE, LES FORGES	8:28
BZ1175.000	BALAZE LES ERABLES	8:30
BZ1175.007	BALAZE LA BIENVENUAIS	8:34
BZ1175.004	BALAZE L'ORRIERE	8:37
BZ1175.00E	BALAZE LA HAUTE CHAUVELAIS	8:40
BZ1175.000	BALAZE, ECOLE PRIMAIRE ST JOSEPH	8:44

Kilométrage : 22.60

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI12BASE

VI12 BALAZE SOIR LOT 12 / 2006

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
BZ1175.512		
BZ1175.000	BALAZE, ECOLE PRIMAIRE ST JOSEPH	16:35
BZ1175.00E	BALAZE LA HAUTE CHAUVELAIS	16:40
BZ1175.004	BALAZE L'ORRIERE	16:43
BZ1175.007	BALAZE LA BIENVENUAIS	16:46
BZ1175.00O	BALAZE LES ERABLES	16:49
BZ1175.014	BALAZE, LES FORGES	16:51
BZ1175.015	BALAZE, LA JANVRIE	16:54

Kilométrage : 10.98
VI12BASE

VI12 SOIR 17H15 LOT 12 / 2006

DESSERTTE DE BALAZE 16H35.

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
VI01.712		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:20
VI01.030	MONTREUIL SS/PER., GERARD	17:29
VI01.02Z	MONTREUIL SS/PER., LA VILLE EN BOIS D794	17:29
VI01.02X	LANDAVRAN, LA CHAINE	17:32
VI01.249	TAILLIS, LA RUE	17:34
VI01.200	TAILLIS, LE CHEMIN	17:36
VI01.09I	TAILLIS, LA HAUTE NOLAIS C104	17:38
VI01.09F	VAL D'IZE, LA NACHARDAIS D179	17:42
VI01.02O	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA MARTINAIS	17:44
VI01.0CE	BALAZE, BASSE BELLEVUE	17:49
VI01.279	TAILLIS, LE MESNIL	17:49
VI01.02Q	TAILLIS, LA SPETILLAIS D109	18:05

Kilométrage : 36.30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI12BASE**

VI12 LYCEE 18H10 LOT 12 / 2006

VI01.812	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:20
VI01.06V	BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	18:29
VI01.162	TAILLIS, LE ROCHER	18:36
VI01.279	TAILLIS, LE MESNIL	18:39
VI01.055	CHATILLON, LE PETIT SAPIN D209	18:48
VI01.092	CHATILLON EN VEND. , LE BAS ST GEORGES	18:50
VI01.054	CHATILLON, LES ECLAVONNIERES D209	18:51
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	18:53
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	18:56
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET	18:59

Kilométrage : 39.96

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI12MER

VI12 MATIN LOT 12 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE BALAZE.

VI01.012	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.09F	VAL D'IZE, LA NACHARDAIS D179	7:19
VI01.02O	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA MARTINAIS	7:22
VI01.0CE	BALAZE, BASSE BELLEVUE	7:28
VI01.279	TAILLIS, LE MESNIL	7:29
VI01.02Q	TAILLIS, LA SPETILLAIS D109	7:30
VI01.09I	TAILLIS, LA HAUTE NOLAIS C104	7:35
VI01.200	TAILLIS, LE CHEMIN	7:37
VI01.249	TAILLIS, LA RUE	7:40
VI01.02X	LANDAVRAN, LA CHAINE	7:42
VI01.02Z	MONTREUIL SS/PER., LA VILLE EN BOIS D794	7:45
VI01.030	MONTREUIL SS/PER., GERARD	7:46
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 23.60
VI12MER

VI12 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 12 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M12	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.030	MONTREUIL SS/PER., GERARD	12:58
VI01.02Z	MONTREUIL SS/PER., LA VILLE EN BOIS D794	12:59
VI01.02X	LANDAVRAN, LA CHAINE	13:02
VI01.249	TAILLIS, LA RUE	13:03
VI01.200	TAILLIS, LE CHEMIN	13:05
VI01.09I	TAILLIS, LA HAUTE NOLAIS C104	13:07
VI01.02Q	TAILLIS, LA SPETILLAIS D109	13:10
VI01.279	TAILLIS, LE MESNIL	13:10
VI01.0CE	BALAZE, BASSE BELLEVUE	13:11
VI01.02O	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA MARTINAIS	13:18
VI01.09F	VAL D'IZE, LA NACHARDAIS D179	13:19

Kilométrage : 23.98

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13BASE

VI13 MATIN LOT 13 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES COLLEGES DE CHATEAUBOURG.

VI01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE	7:15
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	7:17
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	7:18
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	7:19
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	7:24
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	7:34
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE	7:36
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	7:37
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 24.89
VI13BASE

VI13 CHATEAUBOURG MATIN LOT 13 / 2006

CT01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	8:06
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:11
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:15
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:15

Kilométrage : 17.74

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13BASE

VI13 CHATEAUBOURG SOIR LOT 13 / 2006

MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 16H45.

DEPART 16H55 DES 2 SITES.

CT01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	17:05

Kilométrage : 3.77
VI13BASE

VI13 SOIR 17H15 LOT 13 / 2006

DESSERT CHATEAUBOURG A 16H55.

VI01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:22
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	17:31
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	17:32
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE	17:33
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	17:35
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	17:43
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	17:48
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	17:49
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	17:49
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE	17:52

Kilométrage : 37.25

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI13BASE**

VI13 LYCEE 18H10 LOT 13 / 2006

VI01.813	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:16
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	18:30
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	18:34
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	18:38
VI01.222	TAILLIS, RUE DE VITRE	18:40
VI01.06U	TAILLIS, MAIRIE, ABRI	18:42
VI01.227	TAILLIS, 30 RUE DES VIOLETTES,	18:44
VI01.09F	VAL D'IZE, LA NACHARDAIS D179	18:46
VI01.118	ST CHRISTOPHE, LA MARTINAIS D179	18:47
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	18:49
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	18:53
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	18:55

Kilométrage : 41.76

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13MER

VI13 MATIN LOT 13 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES COLLEGES DE CHATEAUBOURG.

VI01.013	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE		7:15
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS		7:17
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES		7:18
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,		7:19
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE		7:24
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE		7:34
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE		7:36
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS		7:37
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE		7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 24.89
VI13MER

VI13 CHATEAUBOURG MATIN LOT 13 / 2006

CT01.013	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE		8:06
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		8:11
CT01.000	CHATEAUBOURG		8:15
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		8:15

Kilométrage : 17.74

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13MER

VI13 CHATEAUBOURG MERCREDI 12H45 LOT 13 / 2006

MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 12H30

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

Code	Destination	Heure
CT01.13M	fréquence: --E----- Transporteur: HERVE	
CT01.000	CHATEAUBOURG	12:40
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	12:40
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	12:45
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	12:50

Kilométrage : 3.77
VI13MER

VI13 MERCREDI MIDI 13H05 LOT 13 / 2006

DESSERT LES COLLEGES DE CHATEAUBOURG A 12H45.

Code	Destination	Heure
VI01.M13	fréquence: --E----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	13:05
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	13:14
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	13:15
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE	13:16
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	13:18
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	13:26
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	13:30
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	13:32
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	13:32
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE	13:35

Kilométrage : 37.25

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI14BASE

VI14 MATIN LOT 14 / 2006

REEMPLOYE POUR LES ECOLES DE CHATILLON EN VENDELAIS.

VI01.014	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	7:16
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	7:17
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	7:18
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	7:22
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	7:26
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	7:27
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	7:30
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	7:32
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	7:35
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	7:36
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	7:38
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	7:40
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	7:42
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 19.07
VI14BASE

VI14 CHATILLON MATIN LOT 14 / 2006

CV.014	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
CV.023	CHATILLON, LE HAUT LUCON	8:17
CV.022	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS	8:19
CV.030	PRINCE, CROSSOT	8:24
CV.031	PRINCE, LA BEUGERIE D798	8:26
CV.010	CHATILLON EN VEND., LA BOURDONNIERE	8:29
CV.004	CHATILLON EN VEND., LE JARRY	8:34
CV.025	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	8:40
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	8:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	8:40

Kilométrage : 33.02

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI14BASE

VI14 CHATILLON SOIR LOT 14 / 2006

CV.514	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	16:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	16:40
CV.025	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	16:40
CV.004	CHATILLON EN VEND., LE JARRY	16:47
CV.010	CHATILLON EN VEND., LA BOURDONNIERE	16:53
CV.029	PRINCE, MEJANOT	16:57
CV.022	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS	17:04
CV.023	CHATILLON, LE HAUT LUCON	17:06

Kilométrage : 16.92
VI14BASE

VI14 SOIR 17H15 LOT 14 / 2006

DESSERT DE CHATILLON EN VENDELAIS A 16H35.

VI01.714	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	17:35
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	17:38
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	17:39
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	17:41
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	17:42
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	17:43
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	17:45
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	17:47
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	17:47
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	17:51
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	17:52
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	17:52
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	17:53

Kilométrage : 35.06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI14BASE**

VI14 LYCEE 18H10 LOT 14 / 2006

VI01.814	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:25
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	18:35
VI01.136	BALAZE, PL. MAIRIE (VI11)	18:36
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	18:38
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	18:40
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	18:43
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	18:47
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	18:48
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	18:49
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	18:49
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	18:56
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE	18:59
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT	19:03

Kilométrage : 42.98

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI14MER

VI14 MATIN LOT 14 / 2006

REEMPLOYE POUR LES ECOLES DE CHATILLON EN VENDELAIS.

VI01.014	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	7:16
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	7:17
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	7:18
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	7:22
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	7:26
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	7:27
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	7:30
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	7:32
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	7:35
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	7:36
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	7:38
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	7:40
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	7:42
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 19.07
VI14MER

VI14 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 14 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M14	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	12:59
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	13:02
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	13:04
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	13:06
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	13:07
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	13:08
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	13:10
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	13:11
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	13:12
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	13:15
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	13:16
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	13:17
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	13:17

Kilométrage : 19.10

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI15BASE

VI15 MATIN LOT 15 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE BALAZE.

VI01.015	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.03S	VAL D'IZE, LES PRES	7:25
VI01.03T	VAL D'IZE, LE BOIS ROUX	7:26
VI01.250	VAL D'IZE, LES BOULARDERIES	7:28
VI01.03U	VAL D'IZE, LA VILLE DE MEAUX, ABRI	7:29
VI01.201	MARPIRE, LES LOURDAZIERES	7:32
VI01.03W	MARPIRE, BRIERUE D105	7:35
VI01.0BN	MARPIRE, LA PLESSE D105	7:36
VI01.03X	VAL D'IZE, LAUNAY D105	7:37
VI01.101	VAL D'IZE, PETITE FORTERIE/BAVERIE	7:40
VI01.03Y	LANDAVRAN, BOURG (VI15)	7:43
VI01.283	LANDAVRAN, L'ORIERE	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 22.77
VI15BASE

VI15 BALAZE MATIN LOT 15 / 2006

BZ1175.015	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
BZ1175.00K	BALAZE LA BASSE CHEVRIE	8:22
BZ1175.011	BALAZE LA PEINERIE	8:25
BZ1175.009	BALAZE, LA COEFFERIE,	8:29
BZ1175.002	BALAZE LA BERUE D130	8:30
BZ1175.013	BALAZE, LA TOURAILLE	8:34
BZ1175.00Q	BALAZE CARREFOUR DE DOLIANCE	8:37
BZ1175.000	BALAZE, ECOLE PRIMAIRE ST JOSEPH	8:40

Kilométrage : 17.84

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI15BASE

VI15 BALAZE SOIR LOT 15 / 2006

DESSERTE DE BALAZE DEPART 16H35.

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
BZ1175.515		
BZ1175.000	BALAZE, ECOLE PRIMAIRE ST JOSEPH	16:35
BZ1175.00Q	BALAZE CARREFOUR DE DOLIANCE	16:38
BZ1175.013	BALAZE, LA TOURAILLE	16:41
BZ1175.00U	BALAZE LA FLORIAIS D130	16:44
BZ1175.012	BALAZE, LA BOURMENAIS,	16:44
BZ1175.011	BALAZE LA PEINERIE	16:48
BZ1175.00K	BALAZE LA BASSE CHEVRIE	16:51

Kilométrage : 12.99
VI15BASE

VI15 SOIR 17H15 LOT 15 / 2006

DESSERTE DE BALAZE A 16H35.

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
VI01.715		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.283	LANDAVRAN, L'ORIERE	17:27
VI01.03Y	LANDAVRAN, BOURG (VI15)	17:29
VI01.101	VAL D'IZE, PETITE FORTERIE/BAVERIE	17:33
VI01.03X	VAL D'IZE, LAUNAY D105	17:34
VI01.0BN	MARPIRE, LA PLESSE D105	17:36
VI01.216	VAL D'IZE, L'ECOTAIS	17:37
VI01.201	MARPIRE, LES LOURDAZIERES	17:41
VI01.03U	VAL D'IZE, LA VILLE DE MEAUX, ABRI	17:41
VI01.250	VAL D'IZE, LES BOULARDERIES	17:43
VI01.03T	VAL D'IZE, LE BOIS ROUX	17:46
VI01.03S	VAL D'IZE, LES PRES	17:47

Kilométrage : 27.86

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI15MER

VI15 MATIN LOT 15 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE BALAZE.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.015			
VI01.03S	VAL D'IZE, LES PRES		7:25
VI01.03T	VAL D'IZE, LE BOIS ROUX		7:26
VI01.250	VAL D'IZE, LES BOULARDERIES		7:28
VI01.03U	VAL D'IZE, LA VILLE DE MEAUX, ABRI		7:29
VI01.201	MARPIRE, LES LOURDAZIERES		7:32
VI01.03W	MARPIRE, BRIERUE D105		7:35
VI01.0BN	MARPIRE, LA PLESSE D105		7:36
VI01.03X	VAL D'IZE, LAUNAY D105		7:37
VI01.101	VAL D'IZE, PETITE FORTERIE/BAVERIE		7:40
VI01.03Y	LANDAVRAN, BOURG (VI15)		7:43
VI01.283	LANDAVRAN, L'ORIERE		7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 22.77
VI15MER

VI15 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 15 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.M15			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.283	LANDAVRAN, L'ORIERE		13:02
VI01.03Y	LANDAVRAN, BOURG (VI15)		13:04
VI01.101	VAL D'IZE, PETITE FORTERIE/BAVERIE		13:08
VI01.03X	VAL D'IZE, LAUNAY D105		13:09
VI01.0BN	MARPIRE, LA PLESSE D105		13:11
VI01.216	VAL D'IZE, L'ECOTAIS		13:12
VI01.201	MARPIRE, LES LOURDAZIERES		13:16
VI01.03U	VAL D'IZE, LA VILLE DE MEAUX, ABRI		13:16
VI01.250	VAL D'IZE, LES BOULARDERIES		13:18
VI01.03T	VAL D'IZE, LE BOIS ROUX		13:21
VI01.03S	VAL D'IZE, LES PRES		13:22

Kilométrage : 22.69

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI16BASE

VI16 MATIN LOT 16 / 2006

DESSERTTE DE L'ECOLE DE VAL D'IZE.

VI01.016	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS	7:27
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL	7:32
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES	7:34
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE	7:35
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),	7:37
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE	7:42
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305	7:43
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

Kilométrage : 19.47
VI16BASE

VI16 VAL D'IZE MATIN LOT 16 / 2006

VZ.016	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VZ.019	VAL D IZE, L'ECOTAIS	8:26
VZ.018	VAL D'IZE, LA CLAIE ROCHER	8:29
VZ.015	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	8:40
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	8:50
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	8:55

Kilométrage : 29.61

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI16BASE

VI16 VAL D'IZE SOIR LOT 16 / 2006

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
VZ.516			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	16:35		
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	16:40		
VZ.015	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	16:50		
VZ.018	VAL D'IZE, LA CLAIE ROCHER	17:01		
VZ.019	VAL D IZE, L'ECOTAIS	17:02		

Kilométrage : 15.10
VI16BASE

VI16 SOIR 17H15 LOT 16 / 2006

DESSERTTE DE VAL D'IZE A 16H30.

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
VI01.716			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15		
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY	17:30		
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305	17:31		
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE	17:32		
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),	17:34		
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE	17:34		
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES	17:35		
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL	17:37		
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS	17:40		

Kilométrage : 32.46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI16BASE**

VI16 LYCEE 18H10 LOT 16 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE/CHAMP DE FOIRE A 17H50.

VI01.816	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI02.000	LEP LA CHAMPAGNE	18:06
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:18
VI01.0BS	LANDAVRAN, LA MARE AUX BAUDS	18:31
VI01.03Y	LANDAVRAN, BOURG (VI15)	18:32
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY	18:33
VI01.03X	VAL D'IZE, LAUNAY D105	18:36
VI01.0BN	MARPIRE, LA PLESSE D105	18:37
VI01.216	VAL D'IZE, L'ECOTAIS	18:38
VI01.201	MARPIRE, LES LOURDAZIERES	18:43
VI01.03U	VAL D'IZE, LA VILLE DE MEAUX, ABRI	18:43
VI01.03T	VAL D'IZE, LE BOIS ROUX	18:48

Kilométrage : 42.51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI16MER

VI16 MATIN LOT 16 / 2006

DESSERTTE DE L'ECOLE DE VAL D'IZE.

VI01.016	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS		7:27
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL		7:32
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES		7:34
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE		7:35
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),		7:37
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE		7:42
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305		7:43
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY		7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:00

Kilométrage : 19.13
VI16MER

VI16 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 16 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M16	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.0CQ	LANDAVRAN, LE CLERAY		13:05
VI01.0C9	VAL D'IZE, LA FORGE D105/D305		13:06
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE		13:07
VI01.228	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG (VI16),		13:09
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE		13:09
VI01.214	VAL D'IZE, LES VILLECHERES		13:10
VI01.293	VAL D'IZE, LE BAS BARIL		13:12
VI01.179	VAL D'IZE, LA PETITE BARBOTAIS		13:15

Kilométrage : 19.28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI17BASE

VI17 MATIN LOT 17 / 2006

 RGPT LANDAVRAN (8H30) CHAMPEAUX (8H35) LANDAVRAN (8H45)
 SOIR : LANDAVRAN (16H30) CHAMPEAUX (16H35) LANDAVRAN (16H45)

Code	Adresse	Heure
VI01.017	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.114	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE) D106	7:24
VI01.04I	MARPIRE, LES EPINAIS D106	7:26
VI01.03V	MARPIRE, L'IZBA BRETONNE D106	7:27
VI01.076	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE	7:29
VI01.0BG	CHAMPEAUX, LA MOTTE AU PORCHER	7:30
VI01.04J	CHAMPEAUX	7:31
VI01.04K	CHAMPEAUX, MAISON NEUVE D29	7:34
VI01.138	MONTREUIL SS/PER., LES ARDOISINES D29	7:35
VI01.05I	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT MONTLEVRIER	7:37
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 16.34
VI17BASE

VI17 LANDAVRAN-CHAMPEAUX MATIN LOT 17 / 2006

Code	Adresse	Heure
RGP-LAND017	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
RGP-LAND001	LANDAVRAN ECOLE ST JOSEPH	8:29
RGP-LAND002	CHAMPEAUX ECOLE ST LOUIS	8:35
RGP-LAND000	ETAB: RGP LANDAVRAN-CHAMPEAUX	8:40

Kilométrage : 22.06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI17BASE

VI17 LANDAVRAN-CHAMPEAUX SOIR LOT 17 / 2006

RGP-LAND717	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
RGP-LAND000	ETAB: RGP LANDAVRAN-CHAMPEAUX	16:30
RGP-LAND002	CHAMPEAUX ECOLE ST LOUIS	16:35
RGP-LAND001	LANDAVRAN ECOLE ST JOSEPH	16:41

Kilométrage : 6.94
VI17BASE

VI17 SOIR 17H15 LOT 17 / 2006

RGPT CHAMPEAUX - LANDAVRAN A 16H30.

VI01.717	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.05I	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT MONTLEVRIER	17:25
VI01.04L	CHAMPEAUX, RABAUD D29	17:26
VI01.04K	CHAMPEAUX, MAISON NEUVE D29	17:27
VI01.04J	CHAMPEAUX	17:29
VI01.0BG	CHAMPEAUX, LA MOTTE AU PORCHER	17:30
VI01.076	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE	17:30
VI01.03V	MARPIRE, L'IZBA BRETONNE D106	17:32
VI01.04I	MARPIRE, LES EPINAIS D106	17:33
VI01.114	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE) D106	17:33

Kilométrage : 27.51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI17BASE**

VI17 LYCEE 18H10 LOT 17 / 2006

VI01.817	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.04L	CHAMPEAUX, RABAUD D29	18:21
VI01.04K	CHAMPEAUX, MAISON NEUVE D29	18:22
VI01.04J	CHAMPEAUX	18:23
VI01.0BG	CHAMPEAUX, LA MOTTE AU PORCHER	18:24
VI01.076	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE	18:25
VI01.03V	MARPIRE, L'IZBA BRETONNE D106	18:27
VI01.04I	MARPIRE, LES EPINAIS D106	18:28
VI01.114	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE) D106	18:29

Kilométrage : 39.20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI17MER

VI17 MATIN LOT 17 / 2006

 RGPT LANDAVRAN (8H30) CHAMPEAUX (8H35) LANDAVRAN (8H45)
 SOIR : LANDAVRAN (16H30) CHAMPEAUX (16H35) LANDAVRAN (16H45)

VI01.017	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.114	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE) D106		7:24
VI01.04I	MARPIRE, LES EPINAIS D106		7:26
VI01.03V	MARPIRE, L'IZBA BRETONNE D106		7:27
VI01.076	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE		7:29
VI01.0BG	CHAMPEAUX, LA MOTTE AU PORCHER		7:30
VI01.04J	CHAMPEAUX		7:31
VI01.04K	CHAMPEAUX, MAISON NEUVE D29		7:34
VI01.138	MONTREUIL SS/PER., LES ARDOISINES D29		7:35
VI01.05I	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT MONTLEVRIER		7:37
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 16.34
VI17MER

VI17 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 17 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M17	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.05I	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT MONTLEVRIER		13:00
VI01.04L	CHAMPEAUX, RABAUD D29		13:01
VI01.04K	CHAMPEAUX, MAISON NEUVE D29		13:02
VI01.04J	CHAMPEAUX		13:04
VI01.0BG	CHAMPEAUX, LA MOTTE AU PORCHER		13:05
VI01.076	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE		13:05
VI01.03V	MARPIRE, L'IZBA BRETONNE D106		13:07
VI01.04I	MARPIRE, LES EPINAIS D106		13:08
VI01.114	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE) D106		13:08

Kilométrage : 16.38

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI18BASE

VI18 MATIN LOT 18 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE VAL D'IZE.

VI01.018	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	7:17
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	7:19
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	7:21
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	7:22
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	7:26
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	7:30
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	7:34
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	7:35
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	7:36
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 26.39
VI18BASE

VI18 VAL D'IZE MATIN LOT 18 / 2006

VZ.018	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VZ.017	TAILLIS, MAIRIE	8:13
VZ.020	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	8:33
VZ.016	VAL D'IZE, LES FORTERIES	8:44
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	8:50
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	8:55

Kilométrage : 30.69

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI18BASE

VI18 VAL D'IZE SOIR LOT 18 / 2006

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
VZ.518			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
1556.000	VAL D'IZE ECOLE PRIVEE	16:30		
2595.000	VAL D'IZE ECOLE PUBLIQUE	16:40		
VZ.016	VAL D'IZE, LES FORTERIES	16:47		
VZ.020	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	16:53		
VZ.017	TAILLIS, MAIRIE	17:03		

Kilométrage : 17.37
VI18BASE

VI18 SOIR 17H15 LOT 18 / 2006

DESSERT DE VAL D'IZE A 16H35.

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
VI01.718			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25		
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	17:39		
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	17:42		
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	17:42		
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	17:44		
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	17:47		
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	17:50		
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	17:55		
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	17:55		
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	17:56		
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	17:57		

Kilométrage : 37.51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI18BASE**

VI18 LYCEE 18H10 LOT 18 / 2006

VI01.818	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:16
VI01.030	MONTREUIL SS/PER., GERARD	18:34
VI01.02Z	MONTREUIL SS/PER., LA VILLE EN BOIS D794	18:34
VI01.0C2	LANDAVRAN, LE BAS LANDAVRAN D794,	18:38
VI01.0AR	VAL D'IZE, LE BROSSAIS (ABRI)	18:39
VI01.01W	VAL D'IZE, MAIRIE (V18)	18:42
VI01.04C	VAL D'IZE, MAIRIE (V48)	18:43
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	18:44
VI01.0AP	VAL D'IZE, LA CROIX ST LAURENT, 37 RUE DE	18:45
VI01.04B	VAL D'IZE, LE BOURGNEUF	18:46
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	18:48
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	18:48
VI01.141	VAL D'IZE, LA CENDRIE D794	18:51
VI01.113	VAL D'IZE, VILLEPIE	18:57
VI01.042	MECE, MAIRIE	19:06

Kilométrage : 43.23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI18MER

VI18 MATIN LOT 18 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE VAL D'IZE.

VI01.018	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	7:17
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	7:19
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	7:21
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	7:22
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	7:26
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	7:30
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	7:34
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	7:35
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	7:36
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 25.42
VI18MER

VI18 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 18 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M18	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.0AQ	VAL D'IZE, LE HAUT DU BOURG	13:04
VI01.0AO	VAL D'IZE, BON SECOURS/ROUTE NEUVE C17	13:07
VI01.091	VAL D'IZE, LA FROCTAIS/CHAP. BON SECOURS	13:07
VI01.272	VAL D'IZE, LA GANDONNAIS	13:09
VI01.0AL	VAL D'IZE, LA CROIX MARCHAND (ABRI)	13:12
VI01.095	VAL D'IZE, LES FORTERIES	13:15
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	13:20
VI01.305	VAL D'IZE, LA COUDRAIS	13:20
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	13:21
VI01.0E4	VAL D'IZE, LE ROCHER PALET	13:22

Kilométrage : 26.20

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI19BASE

VI19 MATIN LOT 19 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 8H15

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: SOURDIN
VI01.019		
VI01.206	TORCE, LA GDE MASSONNAIS	7:28
VI01.0DM	VERGEAL, ROUTE DE L'EPINE D106	7:32
VI01.07Q	VERGEAL, MAIRIE	7:35
VI01.07R	VERGEAL, LA GIMBERTIERE, ABRI	7:37
VI01.09V	VERGEAL, MONDRON	7:39
VI01.014	ETRELLES, LE POT DE VINIERE D110	7:42
VI01.013	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE	7:44
VI01.012	ETRELLES, LA GERARDIERE	7:46
VI01.00S	ETRELLES, LA MOTTE GERARD D178	7:49
VI01.0D1	ETRELLES, ROUTE DE VERGEAL D110/D178	7:50
VI01.00T	ETRELLES, LA PETITE BATE D178	7:51
VI01.290	ETRELLES, LA GASNERIE C11	7:55
VI01.202	ETRELLES, LA MAISON NEUVE	7:56
VI01.00U	VITRE, LE BOULAY	8:00
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE	8:25

Kilométrage : 24.62
VI19BASE

VI19 SOIR 17H15 LOT 19 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: SOURDIN
VI01.719		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.00U	VITRE, LE BOULAY	17:30
VI01.202	ETRELLES, LA MAISON NEUVE	17:32
VI01.290	ETRELLES, LA GASNERIE C11	17:33
VI01.00T	ETRELLES, LA PETITE BATE D178	17:39
VI01.0D1	ETRELLES, ROUTE DE VERGEAL D110/D178	17:41
VI01.00S	ETRELLES, LA MOTTE GERARD D178	17:41
VI01.012	ETRELLES, LA GERARDIERE	17:44
VI01.013	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE	17:45
VI01.014	ETRELLES, LE POT DE VINIERE D110	17:47
VI01.09V	VERGEAL, MONDRON	17:48
VI01.07R	VERGEAL, LA GIMBERTIERE, ABRI	17:49
VI01.07Q	VERGEAL, MAIRIE	17:51
VI01.0DM	VERGEAL, ROUTE DE L'EPINE D106	17:53
VI01.206	TORCE, LA GDE MASSONNAIS	17:54

Kilométrage : 25.22

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI19BASE**

VI19 LYCEE 18H10 LOT 19 / 2006

VI01.819	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:20
VI01.02H	BALAZE, LA CHEVRIE D130	18:24
VI01.0B0	BALAZE, LA BERUE D130	18:26
VI01.08H	TAILLIS, LE HAUT GREE D528	18:29
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONEE	18:34
VI01.008	MONTAUTOUR, LA LOUVELAIE D26	18:35
VI01.02D	CHATILLON, LA REHORIE D26	18:35
VI01.181	MONTAUTOUR, MAISON NEUVE	18:39
VI01.05M	ST M'HERVE, LA VERRERIE	18:41
VI01.127	ST M'HERVE, L'ECHASSERIE/LES PRUNELAIS	18:42

Kilométrage : 30.12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI19MER

VI19 MATIN LOT 19 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 8H15

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.019			
VI01.206	TORCE, LA GDE MASSONNAIS		7:28
VI01.0DM	VERGEAL, ROUTE DE L'EPINE D106		7:32
VI01.07Q	VERGEAL, MAIRIE		7:35
VI01.07R	VERGEAL, LA GIMBERTIERE, ABRI		7:37
VI01.09V	VERGEAL, MONDRON		7:39
VI01.014	ETRELLES, LE POT DE VINIERE D110		7:42
VI01.013	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE		7:44
VI01.012	ETRELLES, LA GERARDIERE		7:46
VI01.00S	ETRELLES, LA MOTTE GERARD D178		7:49
VI01.0D1	ETRELLES, ROUTE DE VERGEAL D110/D178		7:50
VI01.00T	ETRELLES, LA PETITE BATE D178		7:51
VI01.290	ETRELLES, LA GASNERIE C11		7:55
VI01.202	ETRELLES, LA MAISON NEUVE		7:56
VI01.00U	VITRE, LE BOULAY		8:00
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE		8:25

Kilométrage : 24.67
VI19MER

VI19 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 19 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 12H35.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.M19			
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE		12:35
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.00U	VITRE, LE BOULAY		13:00
VI01.202	ETRELLES, LA MAISON NEUVE		13:04
VI01.290	ETRELLES, LA GASNERIE C11		13:05
VI01.00T	ETRELLES, LA PETITE BATE D178		13:08
VI01.0D1	ETRELLES, ROUTE DE VERGEAL D110/D178		13:09
VI01.00S	ETRELLES, LA MOTTE GERARD D178		13:09
VI01.012	ETRELLES, LA GERARDIERE		13:11
VI01.013	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE		13:13
VI01.014	ETRELLES, LE POT DE VINIERE D110		13:15
VI01.09V	VERGEAL, MONDRON		13:16
VI01.07R	VERGEAL, LA GIMBERTIERE, ABRI		13:17
VI01.07Q	VERGEAL, MAIRIE		13:18
VI01.0DM	VERGEAL, ROUTE DE L'EPINE D106		13:19
VI01.206	TORCE, LA GDE MASSONNAIS		13:21

Kilométrage : 24.75

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI20BASE

VI20 MATIN LOT 20 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15

VI01.020	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.173	ST M'HERVE, LE CHALET	7:29
VI01.172	ST M'HERVE, LA PETITE DUCHAIE	7:30
VI01.03M	ST M'HERVE, LA CUL DE LOYERE, ABRI	7:33
VI01.107	ST M'HERVE, LE POIRIER D24	7:34
VI01.271	ST M'HERVE, BOIS FRETIER	7:36
VI01.217	SAINT M'HERVE, BELLE RIVE	7:38
VI01.050	BOURGON, EGLISE 53040	7:40
VI01.218	LA CHAPELLE ERBREE, LA CLAIRIE	7:43
VI01.051	LA CHAPELLE ERBREE, LA TERINIERE	7:45
VI01.0C3	LA CHAPELLE ERBREE, LE BOIS VIE	7:48
VI01.052	LA CHAPELLE ERBREE, LA PETITE SAULAIE	7:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:15
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	8:20

Kilométrage : 22.45
VI20BASE

VI20 SOIR 17H15 LOT 20 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 17H00.

VI01.720	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.173	ST M'HERVE, LE CHALET	17:30
VI01.172	ST M'HERVE, LA PETITE DUCHAIE	17:31
VI01.03M	ST M'HERVE, LA CUL DE LOYERE, ABRI	17:33
VI01.107	ST M'HERVE, LE POIRIER D24	17:34
VI01.271	ST M'HERVE, BOIS FRETIER	17:34
VI01.217	SAINT M'HERVE, BELLE RIVE	17:35
VI01.050	BOURGON, EGLISE 53040	17:41
VI01.218	LA CHAPELLE ERBREE, LA CLAIRIE	17:42
VI01.051	LA CHAPELLE ERBREE, LA TERINIERE	17:42
VI01.0C3	LA CHAPELLE ERBREE, LE BOIS VIE	17:45
VI01.052	LA CHAPELLE ERBREE, LA PETITE SAULAIE	17:53

Kilométrage : 21.00

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI20BASE**

VI20 LYCEE 18H10 LOT 20 / 2006

VI01.820	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:15
VI01.173	ST M'HERVE, LE CHALET	18:34
VI01.172	ST M'HERVE, LA PETITE DUCHAIE	18:35
VI01.03M	ST M'HERVE, LA CUL DE LOYERE, ABRI	18:37
VI01.107	ST M'HERVE, LE POIRIER D24	18:38
VI01.050	BOURGON, EGLISE 53040	18:40

Kilométrage : 21.19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI2OMER

VI20 MATIN LOT 20 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15

VI01.020	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.173	ST M'HERVE, LE CHALET		7:29
VI01.172	ST M'HERVE, LA PETITE DUCHAIE		7:30
VI01.03M	ST M'HERVE, LA CUL DE LOYERE, ABRI		7:33
VI01.107	ST M'HERVE, LE POIRIER D24		7:34
VI01.271	ST M'HERVE, BOIS FRETIER		7:36
VI01.217	SAINT M'HERVE, BELLE RIVE		7:38
VI01.050	BOURGON, EGLISE 53040		7:40
VI01.218	LA CHAPELLE ERBREE, LA CLAIRIE		7:43
VI01.051	LA CHAPELLE ERBREE, LA TERINIERE		7:45
VI01.0C3	LA CHAPELLE ERBREE, LE BOIS VIE		7:48
VI01.052	LA CHAPELLE ERBREE, LA PETITE SAULAIE		7:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:15
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE		8:20

Kilométrage : 22.45
VI2OMER

VI20 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 20 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE DEPART 12H30.

VI01.M20	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE		12:30
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.173	ST M'HERVE, LE CHALET		12:59
VI01.172	ST M'HERVE, LA PETITE DUCHAIE		13:00
VI01.03M	ST M'HERVE, LA CUL DE LOYERE, ABRI		13:02
VI01.107	ST M'HERVE, LE POIRIER D24		13:03
VI01.271	ST M'HERVE, BOIS FRETIER		13:03
VI01.217	SAINT M'HERVE, BELLE RIVE		13:04
VI01.050	BOURGON, EGLISE 53040		13:11
VI01.218	LA CHAPELLE ERBREE, LA CLAIRIE		13:12
VI01.051	LA CHAPELLE ERBREE, LA TERINIERE		13:12
VI01.0C3	LA CHAPELLE ERBREE, LE BOIS VIE		13:18
VI01.052	LA CHAPELLE ERBREE, LA PETITE SAULAIE		13:21

Kilométrage : 21.00

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI21BASE

VI21 MATIN LOT 21 / 2006

VI01.021	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.209	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS	7:16
VI01.054	CHATILLON, LES ECLAVONNIERES D209	7:19
VI01.092	CHATILLON EN VEND. , LE BAS ST GEORGES	7:21
VI01.055	CHATILLON, LE PETIT SAPIN D209	7:22
VI01.08S	CHATILLON EN VEND., (CIMETIERE)	7:26
VI01.056	CHATILLON, LE CLOS NEUF/PIMOTIERE (V24)	7:29
VI01.104	CHATILLON EN VEND., LE HAUT DE LA LANDE	7:33
VI01.058	BALAZE, LA RIVIERE	7:36
VI01.251	BALAZE, LA GELIOTIERE	7:43
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 19.80
VI21BASE

VI21 SOIR 17H15 LOT 21 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.721	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.251	BALAZE, LA GELIOTIERE	17:26
VI01.058	BALAZE, LA RIVIERE	17:31
VI01.104	CHATILLON EN VEND., LE HAUT DE LA LANDE	17:35
VI01.056	CHATILLON, LE CLOS NEUF/PIMOTIERE (V24)	17:37
VI01.08S	CHATILLON EN VEND., (CIMETIERE)	17:37
VI01.055	CHATILLON, LE PETIT SAPIN D209	17:39
VI01.054	CHATILLON, LES ECLAVONNIERES D209	17:40
VI01.209	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS	17:42
VI01.092	CHATILLON EN VEND. , LE BAS ST GEORGES	17:45

Kilométrage : 22.57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI21BASE**

VI21 LYCEE 18H10 LOT 21 / 2006

VI01.821	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.251	BALAZE, LA GELIOTIERE	18:21
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	18:23
VI01.058	BALAZE, LA RIVIERE	18:27
VI01.104	CHATILLON EN VEND., LE HAUT DE LA LANDE	18:31
VI01.056	CHATILLON, LE CLOS NEUF/PIMOTIERE (V24)	18:32
VI01.08S	CHATILLON EN VEND., (CIMETIERE)	18:33
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE	18:34
VI01.0C5	CHATILLON EN VEND., BEL ORIENT	18:37
VI01.02L	BALAZE, LE MOULIN DU FEU /LE ROCHER D178	18:39

Kilométrage : 35.54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI21MER

VI21 MATIN LOT 21 / 2006

VI01.021	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.209	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS		7:16
VI01.054	CHATILLON, LES ECLAVONNIERES D209		7:19
VI01.092	CHATILLON EN VEND. , LE BAS ST GEORGES		7:21
VI01.055	CHATILLON, LE PETIT SAPIN D209		7:22
VI01.08S	CHATILLON EN VEND., (CIMETIERE)		7:26
VI01.056	CHATILLON, LE CLOS NEUF/PIMOTIERE (V24)		7:29
VI01.104	CHATILLON EN VEND., LE HAUT DE LA LANDE		7:33
VI01.058	BALAZE, LA RIVIERE		7:36
VI01.251	BALAZE, LA GELIOTIERE		7:43
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 19.80
VI21MER

VI21MERCREDI MIDI 12H50 LOT 21 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M21	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.251	BALAZE, LA GELIOTIERE		13:01
VI01.058	BALAZE, LA RIVIERE		13:06
VI01.104	CHATILLON EN VEND., LE HAUT DE LA LANDE		13:10
VI01.056	CHATILLON, LE CLOS NEUF/PIMOTIERE (V24)		13:12
VI01.08S	CHATILLON EN VEND., (CIMETIERE)		13:12
VI01.055	CHATILLON, LE PETIT SAPIN D209		13:14
VI01.092	CHATILLON EN VEND. , LE BAS ST GEORGES		13:15
VI01.054	CHATILLON, LES ECLAVONNIERES D209		13:15
VI01.209	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS		13:17

Kilométrage : 19.83

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI22BASE

VI22 MATIN LOT 22 / 2006

VI01.022	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.008	MONTAUTOUR, LA LOUVELAIE D26	7:24
VI01.05J	CHATILLON, LE POMMIER	7:26
VI01.08U	MONTAUTOUR	7:32
VI01.181	MONTAUTOUR, MAISON NEUVE	7:36
VI01.180	MONTAUTOUR, L'EPINE	7:38
VI01.05M	ST M'HERVE, LA VERRERIE	7:40
VI01.127	ST M'HERVE, L'ECHASSERIE/LES PRUNELAIS	7:41
VI01.219	ST M'HERVE, LA TOUCHE	7:42
VI01.05N	ST M'HERVE, PL DE L'EGLISE	7:44
VI01.08H	TAILLIS, LE HAUT GREE D528	7:45
VI01.02H	BALAZE, LA CHEVRIE D130	7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 21.62
VI22BASE

VI22 SOIR 17H15 LOT 22 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.722	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.02H	BALAZE, LA CHEVRIE D130	17:22
VI01.08H	TAILLIS, LE HAUT GREE D528	17:27
VI01.05N	ST M'HERVE, PL DE L'EGLISE	17:28
VI01.219	ST M'HERVE, LA TOUCHE	17:29
VI01.127	ST M'HERVE, L'ECHASSERIE/LES PRUNELAIS	17:30
VI01.05M	ST M'HERVE, LA VERRERIE	17:31
VI01.180	MONTAUTOUR, L'EPINE	17:32
VI01.181	MONTAUTOUR, MAISON NEUVE	17:32
VI01.08U	MONTAUTOUR	17:35
VI01.05J	CHATILLON, LE POMMIER	17:40
VI01.008	MONTAUTOUR, LA LOUVELAIE D26	17:43

Kilométrage : 21.65

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI22MER

VI22 MATIN LOT 22 / 2006

VI01.022	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.008	MONTAUTOUR, LA LOUVELAIE D26		7:24
VI01.05J	CHATILLON, LE POMMIER		7:26
VI01.08U	MONTAUTOUR		7:32
VI01.181	MONTAUTOUR, MAISON NEUVE		7:36
VI01.180	MONTAUTOUR, L'EPINE		7:38
VI01.05M	ST M'HERVE, LA VERRERIE		7:40
VI01.127	ST M'HERVE, L'ECHASSERIE/LES PRUNELAIS		7:41
VI01.219	ST M'HERVE, LA TOUCHE		7:42
VI01.05N	ST M'HERVE, PL DE L'EGLISE		7:44
VI01.08H	TAILLIS, LE HAUT GREE D528		7:45
VI01.02H	BALAZE, LA CHEVRIE D130		7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 21.62
VI22MER

VI22 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 22 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M22	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.02H	BALAZE, LA CHEVRIE D130		12:57
VI01.08H	TAILLIS, LE HAUT GREE D528		13:02
VI01.05N	ST M'HERVE, PL DE L'EGLISE		13:03
VI01.219	ST M'HERVE, LA TOUCHE		13:04
VI01.127	ST M'HERVE, L'ECHASSERIE/LES PRUNELAIS		13:05
VI01.05M	ST M'HERVE, LA VERRERIE		13:06
VI01.180	MONTAUTOUR, L'EPINE		13:07
VI01.181	MONTAUTOUR, MAISON NEUVE		13:07
VI01.08U	MONTAUTOUR		13:10
VI01.05J	CHATILLON, LE POMMIER		13:15
VI01.008	MONTAUTOUR, LA LOUVELAIE D26		13:18

Kilométrage : 21.65

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI23BASE

VI23 MATIN LOT 23 / 2006

REEMPLOYE SUR ARGENTRE DU PLESSIS.

VI01.023	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI01.233	ARGENTRE LES REZES	7:22
VI01.261	MONDEVERT, LE BAS ECOTAIS	7:26
VI01.05Q	ARGENTRE, LE CHEMIN D111	7:28
VI01.05R	ARGENTRE, LA DENISIERE	7:30
VI01.06C	ARGENTRE, LA FAUCONNERIE D33	7:32
VI01.05T	ARGENTRE, LES FORGES, ABRI	7:37
VI01.05U	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (V27)	7:40
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:50

Kilométrage : 20.24
VI23BASE

VI23 ARGENTRE MATIN LOT 23 / 2006

AR01.023	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
AR01.02L	TORCE LA FAVRIE, ABRI	8:07
AR01.095	VERGEAL, LA MORINAIS	8:09
AR01.02O	VERGEAL LA FORGE D106, ABRI	8:11
AR01.02P	VERGEAL MAIRIE	8:13
AR01.02Q	VERGEAL LA GIMBERTIERE	8:14
AR01.070	ETRELLES, LA RIAUTE	8:17
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES	8:23
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	8:30

Kilométrage : 26.45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI23BASE

VI23 ARGENTRE SOIR LOT 23 / 2006

MISE EN PLACE DU CAR A 16H30.

AR01.723	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	16:40
AR01.070	ETRELLES, LA RIAUTE	16:54
AR01.02Q	VERGEAL LA GIMBERTIERE	16:57
AR01.02P	VERGEAL MAIRIE	16:58
AR01.057	VERGEAL ROUTE DE L'EPINE	16:59
AR01.095	VERGEAL, LA MORINAIS	17:01
AR01.02L	TORCE LA FAVRIE, ABRI	17:04

Kilométrage : 16.85
VI23BASE

VI23 SOIR 17H15 LOT 23 / 2006

DESSERTER D'ARGENTRE DU PLESSIS A 16H40.

VI01.723	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.237	ETRELLES LE PETIT ROLAND	17:21
VI01.05U	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (V27)	17:24
VI01.05T	ARGENTRE, LES FORGES, ABRI	17:27
VI01.06C	ARGENTRE, LA FAUCONNERIE D33	17:30
VI01.05R	ARGENTRE, LA DENISIERE	17:32
VI01.05Q	ARGENTRE, LE CHEMIN D111	17:33
VI01.261	MONDEVERT, LE BAS ECOTAIS	17:34
VI01.233	ARGENTRE LES REZES	17:43

Kilométrage : 30.27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI23BASE**

VI23 LYCEE 18H10 LOT 23 / 2006

VI01.823	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PERRIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.05U	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (V27)	18:20
VI01.05T	ARGENTRE, LES FORGES, ABRI	18:22
VI01.06C	ARGENTRE, LA FAUCONNERIE D33	18:25
VI01.05R	ARGENTRE, LA DENISIERE	18:27
VI01.05Q	ARGENTRE, LE CHEMIN D111	18:29
VI01.261	MONDEVERT, LE BAS ECOTAIS	18:30

Kilométrage : 27.34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI23MER

VI23 MATIN LOT 23 / 2006

REEMPLOYE SUR ARGENTRE DU PLESSIS.

	fréquence: --E-----	Transporteur: PERRIN	
VI01.023			
VI01.233	ARGENTRE LES REZES		7:22
VI01.261	MONDEVERT, LE BAS ECOTAI		7:26
VI01.05Q	ARGENTRE, LE CHEMIN D111		7:28
VI01.05R	ARGENTRE, LA DENISIERE		7:30
VI01.06C	ARGENTRE, LA FAUCONNERIE D33		7:32
VI01.05T	ARGENTRE, LES FORGES, ABRI		7:37
VI01.05U	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (V27)		7:40
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:50

Kilométrage : 20.24
VI23MER

VI23 ARGENTRE MATIN LOT 23 / 2006

	fréquence: --E-----	Transporteur: PERRIN	
AR01.023			
AR01.02L	TORCE LA FAVRIE, ABRI		8:07
AR01.095	VERGEAL, LA MORINAIS		8:09
AR01.02O	VERGEAL LA FORGE D106, ABRI		8:11
AR01.02P	VERGEAL MAIRIE		8:13
AR01.02Q	VERGEAL LA GIMBERTIERE		8:14
AR01.070	ETRELLES, LA RIAUTE		8:17
VI1780.000	ETRELLES , IPSSA LES HAIRIES		8:23
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE		8:30

Kilométrage : 26.45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI23MER**

VI23 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 23 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M23	fréquence: --E----- Transporteur: PERRIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.237	ETRELLES LE PETIT ROLAND	12:56
VI01.05U	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE (V27)	13:00
VI01.05T	ARGENTRE, LES FORGES, ABRI	13:02
VI01.06C	ARGENTRE, LA FAUCONNERIE D33	13:05
VI01.05R	ARGENTRE, LA DENISIERE	13:07
VI01.05Q	ARGENTRE, LE CHEMIN D111	13:09
VI01.261	MONDEVERT, LE BAS ECOTAIS	13:10
VI01.233	ARGENTRE LES REZES	13:16

Kilométrage : 30.86

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI24BASE

VI24 MATIN LOT 24 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE D'ETRELLES.

VI01.024	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.0D9	DOMAGNE, LE PONT HAMON	7:25
VI01.05Z	DOMAGNE, LA CHINE D105	7:27
VI01.0AB	ST DIDIER, LES ROCHERS D33/V5	7:33
VI01.280	CORNILLE, ROUTE DU PATIS	7:36
VI01.062	CORNILLE, ABRI	7:38
VI01.098	CORNILLE, BOURDE D34	7:40
VI01.09A	ST AUBIN DES LANDES, LES CHESNOTS	7:43
VI01.09B	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE D106	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 21.93
VI24BASE

VI24 ETRELLES MATIN LOT 24 / 2006

ET1301.024	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
ET1301.010	ETRELLES, LES DRONIES ET MASURES	8:07
ET1301.012	DOMALAIN, LA HAIE 2	8:13
ET1301.003	DOMALAIN, LA HAIE/LE CHAMP DES HAIES D178	8:17
ET1301.002	ETRELLES, LA MOTTE GERARD	8:18
ET1301.004	ETRELLES, LA GERARDIERE	8:20
ET1301.005	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE	8:22
ET1301.014	ETRELLES, POT DE VINIERE	8:23
ET1301.009	ETRELLES, LA FAVERIE	8:28
ET1301.00B	ETRELLES, LA MARE	8:30
ET1301.000	ETRELLES, ECOLE N. D. DE LOURDES	8:40
2750.000	ETRELLES, ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE	8:43

Kilométrage : 22.28

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI24BASE

VI24 ETRELLES SOIR LOT 24 / 2006

Code	Destination	Heure
ET1301.724	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
ET1301.000	ETRELLES, ECOLE N. D. DE LOURDES	16:40
2750.000	ETRELLES, ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE	16:40
ET1301.003	DOMALAIN, LA HAIE/LE CHAMP DES HAIES D178	16:45
ET1301.002	ETRELLES, LA MOTTE GERARD	16:49
ET1301.004	ETRELLES, LA GERARDIERE	16:55
ET1301.005	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE	16:57
ET1301.014	ETRELLES, POT DE VINIERE	16:58
ET1301.009	ETRELLES, LA FAVERIE	17:04
ET1301.00B	ETRELLES, LA MARE	17:06
ET1301.013	ETRELLES, LE PONT D'ETRELLES	17:12

Kilométrage : 18.07
VI24BASE

VI24 SOIR 17H15 LOT 24 / 2006

DESSERT ETRELLES A 16H35.

Code	Destination	Heure
VI01.724	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.09B	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE D106	17:33
VI01.09A	ST AUBIN DES LANDES, LES CHESNOTS	17:42
VI01.098	CORNILLE, BOURDE D34	17:44
VI01.062	CORNILLE, ABRU	17:45
VI01.280	CORNILLE, ROUTE DU PATIS	17:47
VI01.0AB	ST DIDIER, LES ROCHERS D33/V5	17:51
VI01.05Z	DOMAGNE, LA CHINE D105	17:55
VI01.0D9	DOMAGNE, LE PONT HAMON	17:57

Kilométrage : 25.60

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI24MER

VI24 MATIN LOT 24 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE D'ETRELLES.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.024			
VI01.0D9	DOMAGNE, LE PONT HAMON		7:25
VI01.05Z	DOMAGNE, LA CHINE D105		7:27
VI01.0AB	ST DIDIER, LES ROCHERS D33/V5		7:33
VI01.280	CORNILLE, ROUTE DU PATIS		7:36
VI01.062	CORNILLE, ABRI		7:38
VI01.098	CORNILLE, BOURDE D34		7:40
VI01.09A	ST AUBIN DES LANDES, LES CHESNOTS		7:43
VI01.09B	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE D106		7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 20.73
VI24MER

VI24 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 24 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.M24			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.09B	ST AUBIN DES LANDES, LA BRUERE D106		13:03
VI01.09A	ST AUBIN DES LANDES, LES CHESNOTS		13:04
VI01.098	CORNILLE, BOURDE D34		13:05
VI01.062	CORNILLE, ABRI		13:06
VI01.280	CORNILLE, ROUTE DU PATIS		13:07
VI01.0AB	ST DIDIER, LES ROCHERS D33/V5		13:10
VI01.05Z	DOMAGNE, LA CHINE D105		13:13
VI01.0D9	DOMAGNE, LE PONT HAMON		13:15

Kilométrage : 20.64

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI25BASE

VI25 MATIN LOT 25 / 2006

VI01.025	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.150	LE PERTRE, LA GRANDE GAUTRIE	7:14
VI01.064	LE PERTRE, LE PATIS VERT D43 (CHAPELLE)	7:20
VI01.065	LE PERTRE, LE HAUT CLERMONT D43	7:22
VI01.066	BRIELLES, LA MAISON NEUVE	7:25
VI01.304	LE PERTRE, LA RUBINIERE DE LA MARCHE	7:27
VI01.187	LE PERTRE, LA RICHOTIERE	7:29
VI01.0DS	LE PERTRE, LE PUIITS CORBIN, ABRI	7:31
VI01.252	LE PERTRE, LA MENARDIERE	7:34
VI01.0D3	LE PERTRE, LA PECOTIERE D29	7:36
VI01.069	LE PERTRE, LA TOUCHE GODET D29	7:37
VI01.01B	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	7:40
VI01.230	LE PERTRE LES 4 CROIX	7:41
VI01.281	LE PERTRE, LE PONT HEMERY	7:42
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 37.54
VI25BASE

VI25 SOIR 17H15 LOT 25 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.725	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.281	LE PERTRE, LE PONT HEMERY	17:33
VI01.06A	LE PERTRE, LA BESNERIE D33	17:33
VI01.230	LE PERTRE LES 4 CROIX	17:34
VI01.01B	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	17:35
VI01.064	LE PERTRE, LE PATIS VERT D43 (CHAPELLE)	17:36
VI01.065	LE PERTRE, LE HAUT CLERMONT D43	17:36
VI01.066	BRIELLES, LA MAISON NEUVE	17:39
VI01.304	LE PERTRE, LA RUBINIERE DE LA MARCHE	17:42
VI01.187	LE PERTRE, LA RICHOTIERE	17:45
VI01.0DS	LE PERTRE, LE PUIITS CORBIN, ABRI	17:47
VI01.252	LE PERTRE, LA MENARDIERE	17:51
VI01.0D3	LE PERTRE, LA PECOTIERE D29	17:52
VI01.069	LE PERTRE, LA TOUCHE GODET D29	17:53
VI01.150	LE PERTRE, LA GRANDE GAUTRIE	17:59

Kilométrage : 37.07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI25BASE**

VI25 LYCEE 18H10 LOT 25 / 2006

VI01.825	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:22
VI01.230	LE PERTRE LES 4 CROIX	18:41
VI01.00A	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE	18:43
VI01.064	LE PERTRE, LE PATIS VERT D43 (CHAPELLE)	18:43
VI01.065	LE PERTRE, LE HAUT CLERMONT D43	18:44
VI01.066	BRIELLES, LA MAISON NEUVE	18:47
VI01.0DS	LE PERTRE, LE PUIITS CORBIN, ABRI	18:52
VI01.150	LE PERTRE, LA GRANDE GAUTRIE	18:57

Kilométrage : 55.88

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI25MER

VI25 MATIN LOT 25 / 2006

VI01.025	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.150	LE PERTRE, LA GRANDE GAUTRIE		7:14
VI01.064	LE PERTRE, LE PATIS VERT D43 (CHAPELLE)		7:20
VI01.065	LE PERTRE, LE HAUT CLERMONT D43		7:22
VI01.066	BRIELLES, LA MAISON NEUVE		7:25
VI01.304	LE PERTRE, LA RUBINIERE DE LA MARCHE		7:27
VI01.187	LE PERTRE, LA RICHOTIERE		7:29
VI01.0DS	LE PERTRE, LE PUIITS CORBIN, ABRI		7:31
VI01.252	LE PERTRE, LA MENARDIERE		7:34
VI01.0D3	LE PERTRE, LA PECOTIERE D29		7:36
VI01.069	LE PERTRE, LA TOUCHE GODET D29		7:37
VI01.01B	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE		7:40
VI01.230	LE PERTRE LES 4 CROIX		7:41
VI01.281	LE PERTRE, LE PONT HEMERY		7:42
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 37.54
VI25MER

VI25 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 25 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M25	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.281	LE PERTRE, LE PONT HEMERY		13:08
VI01.06A	LE PERTRE, LA BESNERIE D33		13:08
VI01.230	LE PERTRE LES 4 CROIX		13:09
VI01.01B	LE PERTRE, PL DE L'EGLISE		13:10
VI01.064	LE PERTRE, LE PATIS VERT D43 (CHAPELLE)		13:11
VI01.065	LE PERTRE, LE HAUT CLERMONT D43		13:11
VI01.066	BRIELLES, LA MAISON NEUVE		13:14
VI01.304	LE PERTRE, LA RUBINIERE DE LA MARCHE		13:16
VI01.187	LE PERTRE, LA RICHOTIERE		13:19
VI01.0DS	LE PERTRE, LE PUIITS CORBIN, ABRI		13:21
VI01.252	LE PERTRE, LA MENARDIERE		13:26
VI01.0D3	LE PERTRE, LA PECOTIERE D29		13:27
VI01.069	LE PERTRE, LA TOUCHE GODET D29		13:28
VI01.150	LE PERTRE, LA GRANDE GAUTRIE		13:34

Kilométrage : 36.97

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI26BASE

VI26 MATIN LOT 26 / 2006

VI01.026	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.06F	PRINCE, LES PLANTES D798	7:27
VI01.0C6	LA CROIXILLE, BELLE FONTAINE RD30/VC204	7:29
VI01.06G	LA CROIXILLE, 53086	7:30
VI01.0DP	TAILLIS, LE ROCHER BIDAINE D777	7:32
VI01.06H	ST M'HERVE, LA VILLE EN BOIS D777	7:33
VI01.238	ST M'HERVE PL EGLISE	7:36
VI01.06I	ST M'HERVE, LA COUPELIERE D777	7:38
VI01.06J	ST M'HERVE, LA FORGERIE D777	7:40
VI01.06K	BALAZE, LA GANDONNIERE	7:42
VI01.06M	BALAZE, LA JUBERTIERE	7:49
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 20.67
VI26BASE

VI26 SOIR 17H15 LOT 26 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.726	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.06M	BALAZE, LA JUBERTIERE	17:23
VI01.06K	BALAZE, LA GANDONNIERE	17:26
VI01.06J	ST M'HERVE, LA FORGERIE D777	17:28
VI01.06I	ST M'HERVE, LA COUPELIERE D777	17:29
VI01.238	ST M'HERVE PL EGLISE	17:31
VI01.06H	ST M'HERVE, LA VILLE EN BOIS D777	17:33
VI01.0DP	TAILLIS, LE ROCHER BIDAINE D777	17:34
VI01.06G	LA CROIXILLE, 53086	17:36
VI01.0C6	LA CROIXILLE, BELLE FONTAINE RD30/VC204	17:37
VI01.06F	PRINCE, LES PLANTES D798	17:39

Kilométrage : 20.70

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI26BASE**

VI26 LYCEE 18H10 LOT 26 / 2006

VI01.826	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.06K	BALAZE, LA GANDONNIERE	18:21
VI01.06J	ST M'HERVE, LA FORGERIE D777	18:21
VI01.06I	ST M'HERVE, LA COUPELIERE D777	18:22
VI01.05N	ST M'HERVE, PL DE L'EGLISE	18:24
VI01.06H	ST M'HERVE, LA VILLE EN BOIS D777	18:26
VI01.0DP	TAILLIS, LE ROCHER BIDAINE D777	18:26
VI01.06G	LA CROIXILLE, 53086	18:28
VI01.0C6	LA CROIXILLE, BELLE FONTAINE RD30/VC204	18:30
VI01.235	PRINCE LIBERATION MAIRIE	18:31
VI01.06F	PRINCE, LES PLANTES D798	18:33
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	18:37
VI01.313	CHATILLON, LA BOURBONNIERE 18H10	18:38
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178	18:42

Kilométrage : 45.82

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI26MER

VI26 MATIN LOT 26 / 2006

VI01.026	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
VI01.06F	PRINCE, LES PLANTES D798		7:27
VI01.0C6	LA CROIXILLE, BELLE FONTAINE RD30/VC204		7:29
VI01.06G	LA CROIXILLE, 53086		7:30
VI01.0DP	TAILLIS, LE ROCHER BIDAINE D777		7:32
VI01.06H	ST M'HERVE, LA VILLE EN BOIS D777		7:33
VI01.238	ST M'HERVE PL EGLISE		7:36
VI01.06I	ST M'HERVE, LA COUPELIERE D777		7:38
VI01.06J	ST M'HERVE, LA FORGERIE D777		7:40
VI01.06K	BALAZE, LA GANDONNIERE		7:42
VI01.06M	BALAZE, LA JUBERTIERE		7:49
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 20.67
VI26MER

VI26 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 26 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M26	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.06M	BALAZE, LA JUBERTIERE		12:58
VI01.06K	BALAZE, LA GANDONNIERE		13:02
VI01.06J	ST M'HERVE, LA FORGERIE D777		13:03
VI01.06I	ST M'HERVE, LA COUPELIERE D777		13:05
VI01.238	ST M'HERVE PL EGLISE		13:07
VI01.06H	ST M'HERVE, LA VILLE EN BOIS D777		13:09
VI01.0DP	TAILLIS, LE ROCHER BIDAINE D777		13:09
VI01.06G	LA CROIXILLE, 53086		13:11
VI01.0C6	LA CROIXILLE, BELLE FONTAINE RD30/VC204		13:13
VI01.06F	PRINCE, LES PLANTES D798		13:15

Kilométrage : 20.70

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI27BASE

VI27 MATIN LOT 27 / 2006

RGP TAILLIS (8H30-16H30) ST CHRISTOPHE (8H45-16H15)

VI01.027	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.267	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA HURIE	7:24
VI01.314	ST CHRISTOPHE, MAIRIE	7:27
VI01.060	VAL D'IZE, LA GROSSERIE D528	7:33
VI01.06P	VAL D'IZE, LA CHARBONNELAIS D528	7:34
VI01.06Q	VAL D'IZE, PETITE LANDE D528, ABRI	7:35
VI01.06R	VAL D'IZE, LA BOURGONNIERE D528, ABRI	7:36
VI01.06T	VAL D'IZE, LA HAIE D'IZE, ABRI	7:41
VI01.282	LANDAVRAN, LE VERGER	7:46
VI01.0BS	LANDAVRAN, LA MARE AUX BAUDS	7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 22.77
VI27BASE

VI27 TAILLIS-ST CHRISTOPHE MATIN LOT 27 / 2006

RGP-TAIL027	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
RGP-TAIL001	TAILLIS ECOLE ST LOUIS	8:32
RGP-TAIL002	ST CHRISTOPHE DES BOIS EC. PRIVE	8:40
1353.000	ST CHRISTOPHE DES BOIS, ECOLE ST JOSEPH	8:40
RGP-TAIL000	ETAB: RGP TAILLIS-ST CHRISTOPHE DES BOIS	8:45

Kilométrage : 23.21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI27BASE

VI27 ST CHRISTOPHE-TAILLIS SOIR LOT 27 / 2006

RGP-STCH727	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
2171.000	ETAB: TAILLIS PRIMAIRE PRIVEE ST LOUIS	16:32
RGP-STCH000	ETAB: RGP ST CHRISTOPHE DES BOIS-TAILLIS	16:40
RGP-STCH001	ST CHRISTOPHE DES BOIS EC. PRIVE	16:40
RGP-STCH002	TAILLIS ECOLE ST LOUIS	16:50

Kilométrage : 10.45
VI27BASE

VI27 SOIR 17H15 LOT 27 / 2006

RGPT ST CHRISTOPHE DES BOIS/TAILLIS : DEPART 16H15.

VI01.727	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.0BS	LANDAVRAN, LA MARE AUX BAUDS	17:28
VI01.282	LANDAVRAN, LE VERGER	17:29
VI01.06T	VAL D'IZE, LA HAIE D'IZE, ABRI	17:33
VI01.06R	VAL D'IZE, LA BOURGONNIERE D528, ABRI	17:35
VI01.06Q	VAL D'IZE, PETITE LANDE D528, ABRI	17:35
VI01.205	VAL D'IZE, LA GATAIS SEUL SOIR	17:36
VI01.06P	VAL D'IZE, LA CHARBONNELAIS D528	17:37
VI01.06O	VAL D'IZE, LA GROSSERIE D528	17:38

Kilométrage : 30.66

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI27BASE**

VI27 LYCEE 18H10 LOT 27 / 2006

VI01.827	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.282	LANDAVRAN, LE VERGER	18:26
VI01.111	VAL D'IZE, ROUTE DE MARPIRE	18:32
VI01.06T	VAL D'IZE, LA HAIE D'IZE, ABRI	18:33
VI01.06R	VAL D'IZE, LA BOURGONNIERE D528, ABRI	18:35
VI01.06Q	VAL D'IZE, PETITE LANDE D528, ABRI	18:36
VI01.0CS	VAL D'IZE, LA PIGALAISE	18:38
VI01.112	VAL D'IZE, LE PLESSIS	18:39
VI01.267	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA HURIE	18:45

Kilométrage : 39.24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI27MER

VI27 MATIN LOT 27 / 2006

RGPT TAILLIS (8H30-16H30) ST CHRISTOPHE (8H45-16H15)

VI01.027	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.267	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA HURIE	7:24
VI01.314	ST CHRISTOPHE, MAIRIE	7:27
VI01.06O	VAL D'IZE, LA GROSSERIE D528	7:33
VI01.06P	VAL D'IZE, LA CHARBONNELAIS D528	7:34
VI01.06Q	VAL D'IZE, PETITE LANDE D528, ABRI	7:35
VI01.06R	VAL D'IZE, LA BOURGONNIERE D528, ABRI	7:36
VI01.06T	VAL D'IZE, LA HAIE D'IZE, ABRI	7:41
VI01.282	LANDAVRAN, LE VERGER	7:46
VI01.0BS	LANDAVRAN, LA MARE AUX BAUDS	7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 22.77
VI27MER

VI27 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 27 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M27	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.0BS	LANDAVRAN, LA MARE AUX BAUDS	13:03
VI01.282	LANDAVRAN, LE VERGER	13:04
VI01.06T	VAL D'IZE, LA HAIE D'IZE, ABRI	13:08
VI01.06R	VAL D'IZE, LA BOURGONNIERE D528, ABRI	13:10
VI01.06Q	VAL D'IZE, PETITE LANDE D528, ABRI	13:11
VI01.205	VAL D'IZE, LA GATAIS SEUL SOIR	13:12
VI01.06P	VAL D'IZE, LA CHARBONNELAIS D528	13:12
VI01.06O	VAL D'IZE, LA GROSSERIE D528	13:13
VI01.314	ST CHRISTOPHE, MAIRIE	13:16
VI01.267	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA HURIE	13:18

Kilométrage : 22.69

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI28BASE

VI28 MATIN LOT 28 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.028		
VI01.06U	TAILLIS, MAIRIE, ABRI	7:34
VI01.222	TAILLIS, RUE DE VITRE	7:36
VI01.162	TAILLIS, LE ROCHER	7:37
VI01.208	BALAZE, LA BRISETIERE	7:38
VI01.311	BALAZE, LA ROHCE	7:40
VI01.06V	BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	7:44
VI01.06W	MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 11.45
VI28BASE

VI28 CHATILLON MATIN LOT 28 / 2006

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
CV.028		
CV.00H	MONTAUTOUR	8:17
CV.033	CHATILLON EN VEND., ETANG DE LANDEMOUX	8:20
CV.00D	CHATILLON EN VEND., LE POMMIER	8:21
CV.021	MONTAUTOUR, LE HAUT TERTRE	8:26
CV.011	PRINCE, EGLISE	8:30
CV.00Y	PRINCE, LES PLANTES	8:31
CV.024	CHATILLON EN VENDELAIS, L'HOTELLERIE	8:33
CV.026	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	8:40
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	8:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	8:40

Kilométrage : 27.16

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI28BASE

VI28 CHATILLON SOIR LOT 28 / 2006

CV.528	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	16:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	16:40
CV.026	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	16:40
CV.024	CHATILLON EN VENDELAIS, L'HOTELLERIE	16:47
CV.00Y	PRINCE, LES PLANTES	16:49
CV.011	PRINCE, EGLISE	16:50
CV.021	MONTAUTOUR, LE HAUT TERTRE	16:53
CV.00D	CHATILLON EN VEND., LE POMMIER	16:56
CV.033	CHATILLON EN VEND., ETANG DE LANDEMOUX	16:59
CV.00H	MONTAUTOUR	17:02

Kilométrage : 16.05
VI28BASE

VI28 SOIR 17H15 LOT 28 / 2006

DESSERT CHATILLON EN VENDELAIS A 16H35.

VI01.728	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:20
VI01.06W	MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	17:30
VI01.06V	BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	17:31
VI01.312	BALAZE, LA ROCHE (RETOUR)	17:36
VI01.208	BALAZE, LA BRISETIERE	17:36
VI01.162	TAILLIS, LE ROCHER	17:37
VI01.222	TAILLIS, RUE DE VITRE	17:38
VI01.06U	TAILLIS, MAIRIE, ABRI	17:38

Kilométrage : 23.00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI28MER

VI28 MATIN LOT 28 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.028			
VI01.06U		TAILLIS, MAIRIE, ABRI	7:34
VI01.222		TAILLIS, RUE DE VITRE	7:36
VI01.162		TAILLIS, LE ROCHER	7:37
VI01.208		BALAZE, LA BRISETIERE	7:38
VI01.311		BALAZE, LA ROHCE	7:40
VI01.06V		BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	7:44
VI01.06W		MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	7:45
VI01.000		VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 11.45
VI28MER

VI28 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 28 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.M28			
VI01.000		VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.06W		MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	12:59
VI01.06V		BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	13:00
VI01.312		BALAZE, LA ROCHE (RETOUR)	13:05
VI01.208		BALAZE, LA BRISETIERE	13:05
VI01.162		TAILLIS, LE ROCHER	13:06
VI01.222		TAILLIS, RUE DE VITRE	13:07
VI01.06U		TAILLIS, MAIRIE, ABRI	13:07

Kilométrage : 11.48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI29BASE

VI29 MATIN LOT 09 / 2008

REEMPLOYE SUR ARGENTRE DU PLESSIS.

VI01.029	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.215	POCE LES BOIS, BOIS BIDE	7:35
VI01.070	POCE LES BOIS, R. DE VITRE	7:40
VI01.06Z	POCE, RUE DU PETIT MORIN	7:43
VI01.06Y	POCE LES BOIS, LA TOUSERIE, ABRI	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 9.16
VI29BASE

VI29 ARGENTRE MATIN LOT 09 / 2008

AR01.029	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.092	LE PERTRE, LE CHATELET	8:18
AR01.01J	LE PERTRE LE CARREFOUR C7/VC6	8:20
AR01.01K	BRIELLES LA CROIX PLEINE LANDE	8:21
AR01.03P	ARGENTRE LES GODERIES/LA GILTIERE	8:25
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	8:35

Kilométrage : 29.15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI29BASE**

VI29 ARGENTRE SOIR LOT 09 / 2008

MISE EN PLACE DU CAR A 16H30

AR01.729	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	16:40
AR01.03P	ARGENTRE LES GODERIES/LA GILTIERE	16:44
AR01.01K	BRIELLES LA CROIX PLEINE LANDE	16:50
AR01.01J	LE PERTRE LE CARREFOUR C7/VC6	16:52
AR01.092	LE PERTRE, LE CHATELET	16:53

Kilométrage : 8.46**VI29BASE**

VI29 SOIR 17H15 LOT 09 / 2008

DESSERT ARGENTRE DU PLESSIS A 16H40.

VI01.729	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.070	POCE LES BOIS, R. DE VITRE	17:35
VI01.06Z	POCE, RUE DU PETIT MORIN	17:37
VI01.06Y	POCE LES BOIS, LA TOUSERIE, ABRI	17:39
VI01.215	POCE LES BOIS, BOIS BIDE	17:43

Kilométrage : 30.83

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI29BASE**

VI29 LYCEE 18H10 LOT 09 / 2008

VI01.829	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE	17:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.070	POCE LES BOIS, R. DE VITRE	18:20
VI01.06Z	POCE, RUE DU PETIT MORIN	18:22
VI01.274	ST DIDIER, PLACE DE L'EGLISE	18:34
VI01.00G	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	18:34
VI01.004	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	18:37
VI01.0AB	ST DIDIER, LES ROCHERS D33/V5	18:41

Kilométrage : 29.97

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI29MER

VI29 MATIN LOT 09 / 2008

REEMPLOYE SUR ARGENTRE DU PLESSIS.

Code	Adresse	Heure	Fréquence	Transporteur
VI01.029			--E-----	KEOLIS ARMOR
VI01.215	POCE LES BOIS, BOIS BIDE	7:35		
VI01.070	POCE LES BOIS, R. DE VITRE	7:40		
VI01.06Z	POCE, RUE DU PETIT MORIN	7:43		
VI01.06Y	POCE LES BOIS, LA TOUSERIE, ABRI	7:45		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55		

Kilométrage : 9.16
VI29MER

VI29 ARGENTRE MATIN LOT 09 / 2008

Code	Adresse	Heure	Fréquence	Transporteur
AR01.029			--E-----	KEOLIS ARMOR
AR01.092	LE PERTRE, LE CHATELET	8:18		
AR01.01J	LE PERTRE LE CARREFOUR C7/VC6	8:20		
AR01.01K	BRIELLES LA CROIX PLEINE LANDE	8:21		
AR01.03P	ARGENTRE LES GODERIES/LA GILTIERE	8:25		
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	8:35		

Kilométrage : 29.15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI29MER**

VI29 ARGENTRE MER MIDI LOT 09 / 2008

MISE EN PLACE DU CAR A 12H30.

AR01.M29	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	12:40	
AR01.03P	ARGENTRE LES GODERIES/LA GILTIERE	12:44	
AR01.01K	BRIELLES LA CROIX PLEINE LANDE	12:50	
AR01.01J	LE PERTRE LE CARREFOUR C7/VC6	12:52	
AR01.092	LE PERTRE, LE CHATELET	12:53	

Kilométrage : 8.46**VI29MER**

VI29 MERCREDI MIDI 13H00 LOT 9/2008

VI01.M29	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	13:05	
VI01.263	ERBREE, ECOLE (VI39)	13:16	
VI01.0AE	ERBREE, LA DEHORIE	13:17	
VI01.01R	ERBREE, LES GASNERIES	13:19	

Kilométrage : 31.16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI30BASE

VI30 MATIN LOT 30 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE : DEPART 8H15.

VI01.030	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.071	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	7:20
VI01.0CX	ST JEAN S/VILAINE, LE CHEMIN DE LA ROCHE D857	7:23
VI01.0BE	ST JEAN S/VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE D857	7:23
VI01.253	MARPIRE, LA BALUERE	7:27
VI01.073	MARPIRE, LA CROIX	7:31
VI01.074	MARPIRE, RUE DES SPORTS	7:34
VI01.075	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE	7:38
VI01.182	CHAMPEAUX, LA FRAPINIERE	7:44
VI01.077	CHAMPEAUX, LE BAS LAUNAY, ABRI	7:46
VI01.167	POCE LES BOIS, CANTACHE (MATIN)	7:50
VI01.007	POCE LES BOIS, TY NEVEZ D857	7:52
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:15
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE	8:25

Kilométrage : 26.50
VI30BASE

VI30 SOIR 17H15 LOT 30 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.730	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.007	POCE LES BOIS, TY NEVEZ D857	17:25
VI01.006	POCE LES BOIS, CANTACHE (SOIR)	17:26
VI01.077	CHAMPEAUX, LE BAS LAUNAY, ABRI	17:35
VI01.182	CHAMPEAUX, LA FRAPINIERE	17:37
VI01.075	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE	17:42
VI01.074	MARPIRE, RUE DES SPORTS	17:43
VI01.073	MARPIRE, LA CROIX	17:44
VI01.253	MARPIRE, LA BALUERE	17:48
VI01.071	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	18:00
VI01.0CX	ST JEAN S/VILAINE, LE CHEMIN DE LA ROCHE D857	18:05
VI01.0BE	ST JEAN S/VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE D857	18:05

Kilométrage : 32.00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI30BASE**

VI30 LYCEE 18H10 LOT 30 / 2006

VI01.830	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:20
VI01.077	CHAMPEAUX, LE BAS LAUNAY, ABRI	18:35
VI01.075	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE	18:42
VI01.074	MARPIRE, RUE DES SPORTS	18:43
VI01.073	MARPIRE, LA CROIX	18:44
VI01.253	MARPIRE, LA BALUERE	18:48
VI01.071	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	18:52
VI01.07A	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	18:54
VI01.0CX	ST JEAN S/VILAINE, LE CHEMIN DE LA ROCHE D857	18:57

Kilométrage : 38.25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI3OMER

VI30 MATIN LOT 30 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE : DEPART 8H15.

VI01.030	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.071	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE		7:20
VI01.0CX	ST JEAN S/VILAINE, LE CHEMIN DE LA ROCHE D857		7:23
VI01.0BE	ST JEAN S/VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE D857		7:23
VI01.253	MARPIRE, LA BALUERE		7:27
VI01.073	MARPIRE, LA CROIX		7:31
VI01.074	MARPIRE, RUE DES SPORTS		7:34
VI01.075	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE		7:38
VI01.182	CHAMPEAUX, LA FRAPINIERE		7:44
VI01.077	CHAMPEAUX, LE BAS LAUNAY, ABRI		7:46
VI01.167	POCE LES BOIS, CANTACHE (MATIN)		7:50
VI01.007	POCE LES BOIS, TY NEVEZ D857		7:52
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:15
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE		8:25

Kilométrage : 26.50
VI3OMER

VI30 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 30 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M30	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE		12:35
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.007	POCE LES BOIS, TY NEVEZ D857		13:00
VI01.006	POCE LES BOIS, CANTACHE (SOIR)		13:01
VI01.077	CHAMPEAUX, LE BAS LAUNAY, ABRI		13:05
VI01.182	CHAMPEAUX, LA FRAPINIERE		13:07
VI01.075	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE		13:12
VI01.074	MARPIRE, RUE DES SPORTS		13:13
VI01.073	MARPIRE, LA CROIX		13:14
VI01.253	MARPIRE, LA BALUERE		13:18
VI01.071	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE		13:26
VI01.0CX	ST JEAN S/VILAINE, LE CHEMIN DE LA ROCHE D857		13:27
VI01.0BE	ST JEAN S/VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE D857		13:27

Kilométrage : 32.00

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitre Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI31BASE

VI31 MATIN LOT 31 / 2006

VI01.031	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.0E1	CHATEAUBOURG, PK PRIEURE	7:32
VI01.0A0	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE (VI31)	7:37
VI01.07A	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	7:40
VI01.190	ST JEAN SUR VILAINE, LA GAVOILLERE	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 17.42
VI31BASE

VI31 SOIR 17H15 LOT 31 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.731	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.190	ST JEAN SUR VILAINE, LA GAVOILLERE	17:26
VI01.07A	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	17:37
VI01.0A0	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE (VI31)	17:42
VI01.0E1	CHATEAUBOURG, PK PRIEURE	17:46

Kilométrage : 17.45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI31BASE**

VI31 LYCEE 18H10 LOT 31 / 2006

VI01.831	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.007	POCE LES BOIS, TY NEVEZ D857	18:20
VI01.190	ST JEAN SUR VILAINE, LA GAVOUILLERE	18:21
VI01.0BE	ST JEAN S/VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE D857	18:23
VI01.00D	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN	18:26
VI01.0CZ	ST JEAN S/VILAINE, LA FOUQUETIERE	18:28
VI01.00C	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE	18:29
VI01.165	CHATEAUBOURG, ROUTE DE VITRE (VI02)	18:33
VI01.0A0	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE (VI31)	18:34
VI01.05B	PLESSIS ST MELAINE, AV. DES GENETS	18:35
VI01.0E1	CHATEAUBOURG, PK PRIEURE	18:39
VI01.143	CHATEAUBOURG, LA BALUERE	18:43
VI01.09X	BROONS S/VILAINE	18:44

Kilométrage : 42.02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI31MER

VI31 MATIN LOT 31 / 2006

VI01.031	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND
VI01.0E1	CHATEAUBOURG, PK PRIEURE	7:32
VI01.0A0	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE (VI31)	7:37
VI01.07A	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	7:40
VI01.190	ST JEAN SUR VILAINE, LA GAVOILLERE	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 17.42
VI31MER

VI31 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 31 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M31	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.190	ST JEAN SUR VILAINE, LA GAVOILLERE	13:01
VI01.07A	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	13:05
VI01.0A0	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE (VI31)	13:08
VI01.0E1	CHATEAUBOURG, PK PRIEURE	13:11

Kilométrage : 17.45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI32BASE

VI32 MATIN LOT 32 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.032		
VI01.245	LOUVIGNE DE BAIS, LA BODINIÈRE	7:33
VI01.0CJ	TORCE, LA FAVRIE	7:39
VI01.04Y	TORCE, ABRI	7:41
VI01.258	TORCE, LES 4 CHEMINS	7:45
VI01.125	ETRELLES, LA BORDERIE/HAIE DE MONCHOUAN	7:49
VI01.0CT	POCE LES BOIS, CARREF. ROUTES POCE/VITRE	7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:15
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	8:20

Kilométrage : 17.72
VI32BASE

VI32 SOIR 17H15 LOT 32 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 17H00.

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.732		
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	17:00
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.0CT	POCE LES BOIS, CARREF. ROUTES POCE/VITRE	17:30
VI01.125	ETRELLES, LA BORDERIE/HAIE DE MONCHOUAN	17:35
VI01.258	TORCE, LES 4 CHEMINS	17:38
VI01.245	LOUVIGNE DE BAIS, LA BODINIÈRE	17:41
VI01.0CJ	TORCE, LA FAVRIE	17:46
VI01.04Y	TORCE, ABRI	17:49

Kilométrage : 18.79

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI32BASE**

VI32 LYCEE 18H10 LOT 32 / 2006

VI01.832	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.00U	VITRE, LE BOULAY	18:24
VI01.185	ETRELLES, LA VIGNE	18:27
VI01.0A8	ETRELLES, MAIRIE RUE N. D'ETRELLES (VI43)	18:28
VI01.09O	ETRELLES MAIRIE (VI05)	18:28
VI01.291	ETRELLES, LA GRANDE BATE	18:31
VI01.07L	ETRELLES, LA PEUDAVERNIERE D33	18:34
VI01.186	ETRELLES, ROUTE DE LA TIRELAIS	18:35
VI01.266	TORCE, LA RIMBOURGERE	18:37
VI01.0BP	TORCE, LA MAILLARDIERE D108, ABRI	18:40
VI01.07R	VERGEAL, LA GIMBERTIERE, ABRI	18:45
VI01.07Q	VERGEAL, MAIRIE	18:46
VI01.0DM	VERGEAL, ROUTE DE L'EPINE D106	18:48
VI01.206	TORCE, LA GDE MASSONNAIS	18:49

Kilométrage : 28.77

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI32MER

VI32 MATIN LOT 32 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE : DEPART 8H15

	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.032			
VI01.245			7:33
VI01.0CJ			7:39
VI01.04Y			7:41
VI01.258			7:45
VI01.125			7:49
VI01.0CT			7:55
VI01.000			8:15
2008.000			8:20

Kilométrage : 17.85
VI32MER

VI32 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 32 / 2006

NAVETTE LES ROCHERS SEVIGNE DEPART 12H30.

	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.M32			
2008.000			12:30
VI01.000			12:50
VI01.0CT			12:57
VI01.125			13:02
VI01.258			13:04
VI01.245			13:07
VI01.0CJ			13:13
VI01.04Y			13:15

Kilométrage : 18.79

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI33BASE

VI33 MATIN LOT 33 / 2006

VI01.033	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.0E2	ARGENTRE, LE BOIS DES CHERBAULTS D48, ABRI	7:25
VI01.137	ARGENTRE, LA FOUILLERIE	7:27
VI01.297	ARGENTRE, LE PONT HUE	7:28
VI01.307	ARGENTRE, LA RANGEARDIERE	7:31
VI01.07V	ARGENTRE, LA BRESSINIERE, ABRI D111	7:33
VI01.268	ARGENTRE DU PLESSIS, LA ROUVRAIS	7:35
VI01.07W	ARGENTRE, ENTREPRISE ROSSIGNOL	7:37
VI01.0A4	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE	7:40
VI01.0CP	ARGENTRE, LA HAUTE LUCASIERE (ZA)	7:44
VI01.06D	ETRELLES, LES HAIRIES	7:47
VI01.096	ARGENTRE, ROINSON D88	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

Kilométrage : 17.73
VI33BASE

VI33 SOIR 17H15 LOT 33 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.733	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.06D	ETRELLES, LES HAIRIES	17:32
VI01.0CP	ARGENTRE, LA HAUTE LUCASIERE (ZA)	17:34
VI01.0A4	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE	17:37
VI01.07W	ARGENTRE, ENTREPRISE ROSSIGNOL	17:38
VI01.268	ARGENTRE DU PLESSIS, LA ROUVRAIS	17:39
VI01.07V	ARGENTRE, LA BRESSINIERE, ABRI D111	17:39
VI01.307	ARGENTRE, LA RANGEARDIERE	17:39
VI01.297	ARGENTRE, LE PONT HUE	17:47
VI01.137	ARGENTRE, LA FOUILLERIE	17:49
VI01.0E2	ARGENTRE, LE BOIS DES CHERBAULTS D48, ABRI	17:50

Kilométrage : 17.34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI33BASE**

VI33 LYCEE 18H10 LOT 33 / 2006

VI01.833	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.07Y	ETRELLES, LA CROIX LIMIER	18:20
VI01.06D	ETRELLES, LES HAIRIES	18:21
VI01.0CP	ARGENTRE, LA HAUTE LUCASIERE (ZA)	18:22
VI01.0A4	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE	18:25
VI01.0A3	ARGENTRE DU PLESSIS (VI39)	18:25
VI01.07W	ARGENTRE, ENTREPRISE ROSSIGNOL	18:26
VI01.268	ARGENTRE DU PLESSIS, LA ROUVRAIS	18:26
VI01.07V	ARGENTRE, LA BRESSINIERE, ABRI D111	18:27
VI01.297	ARGENTRE, LE PONT HUE	18:29
VI01.0E2	ARGENTRE, LE BOIS DES CHERBAULTS D48, ABRI	18:30
VI01.010	DOMALAIN, LA HEINRIERE	18:33

Kilométrage : 30.04

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI33MER

VI33 MATIN LOT 33 / 2006

VI01.033	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.0E2	ARGENTRE, LE BOIS DES CHERBAULTS D48, ABRI	7:25
VI01.137	ARGENTRE, LA FOUILLERIE	7:27
VI01.297	ARGENTRE, LE PONT HUE	7:28
VI01.307	ARGENTRE, LA RANGEARDIERE	7:31
VI01.07V	ARGENTRE, LA BRESSINIERE, ABRI D111	7:33
VI01.268	ARGENTRE DU PLESSIS, LA ROUVRAIS	7:35
VI01.07W	ARGENTRE, ENTREPRISE ROSSIGNOL	7:37
VI01.0A4	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE	7:40
VI01.0CP	ARGENTRE, LA HAUTE LUCASIERE (ZA)	7:44
VI01.06D	ETRELLES, LES HAIRIES	7:47
VI01.096	ARGENTRE, ROINSON D88	7:51
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

Kilométrage : 17.73
VI33MER

VI33 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 33 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M33	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.06D	ETRELLES, LES HAIRIES	13:05
VI01.0CP	ARGENTRE, LA HAUTE LUCASIERE (ZA)	13:06
VI01.0A4	ARGENTRE DU PLESSIS, PL DE LA POSTE	13:09
VI01.0A3	ARGENTRE DU PLESSIS (VI39)	13:09
VI01.07W	ARGENTRE, ENTREPRISE ROSSIGNOL	13:10
VI01.268	ARGENTRE DU PLESSIS, LA ROUVRAIS	13:11
VI01.07V	ARGENTRE, LA BRESSINIERE, ABRI D111	13:18
VI01.307	ARGENTRE, LA RANGEARDIERE	13:19
VI01.297	ARGENTRE, LE PONT HUE	13:21
VI01.137	ARGENTRE, LA FOUILLERIE	13:23
VI01.0E2	ARGENTRE, LE BOIS DES CHERBAULTS D48, ABRI	13:25

Kilométrage : 17.34

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI34BASE

VI34 MATIN LOT 34 / 2006

VI01.034	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.284	LOUVIGNE DE BAIS, LA COUARDIERE	7:26
VI01.078	DOMAGNE, BRACHET D99	7:29
VI01.241	LOUVIGNE DE BAIS, BEL AIR	7:37
VI01.242	LOUVIGNE DE BAIS, BOIS NOUVEAU	7:39
VI01.183	ETRELLES, LA CROIX BLANCHE	7:45
VI01.299	ETRELLES, LA PETITE LANDE	7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:10

Kilométrage : 22.43
VI34BASE

VI34 SOIR 17H15 LOT 34 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.734	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.299	ETRELLES, LA PETITE LANDE	17:25
VI01.242	LOUVIGNE DE BAIS, BOIS NOUVEAU	17:33
VI01.241	LOUVIGNE DE BAIS, BEL AIR	17:33
VI01.284	LOUVIGNE DE BAIS, LA COUARDIERE	17:36
VI01.078	DOMAGNE, BRACHET D99	17:38

Kilométrage : 21.69

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI34MER

VI34 MATIN LOT 34 / 2006

VI01.034	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.284	LOUVIGNE DE BAIS, LA COUARDIERE	7:26	
VI01.078	DOMAGNE, BRACHET D99	7:29	
VI01.241	LOUVIGNE DE BAIS, BEL AIR	7:37	
VI01.242	LOUVIGNE DE BAIS, BOIS NOUVEAU	7:39	
VI01.183	ETRELLES, LA CROIX BLANCHE	7:45	
VI01.299	ETRELLES, LA PETITE LANDE	7:47	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:10	

Kilomètreage : 22.43
VI34MER

VI34 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 34 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M34	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50	
VI01.299	ETRELLES, LA PETITE LANDE	13:08	
VI01.242	LOUVIGNE DE BAIS, BOIS NOUVEAU	13:16	
VI01.241	LOUVIGNE DE BAIS, BEL AIR	13:17	
VI01.284	LOUVIGNE DE BAIS, LA COUARDIERE	13:19	
VI01.078	DOMAGNE, BRACHET D99	13:22	

Kilomètreage : 21.69

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI35BASE

VI35 MATIN LOT 35 / 2006

VI01.035	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.08E	BRIELLES	7:30
VI01.310	GENNES S/SEICHE, LA BARRE	7:34
VI01.079	GENNES, LA VILLE TESSON D43	7:37
VI01.309	GENNES S/ SEICHE, LA FOLTIERE	7:42
VI01.09U	GENNES S/SEICHE, LE CHENAIS	7:43
VI01.08I	GENNES S/SEICHE, CARREFOUR DE BEL AIR	7:45
VI01.08J	GENNES S/SEICHE, LA LIBERDERIE D88	7:47
VI01.08K	ARGENTRE, LA BURONNIERE D88	7:49
VI01.231	VITRE LES PINS	7:57
VI01.097	VITRE, LA PETITE GUEHOLIERE	8:00
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 23.04
VI35BASE

VI35 SOIR 17H15 LOT 35 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.735	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
2008.000	VITRE, COLLEGE DES ROCHERS SEVIGNE	16:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.097	VITRE, LA PETITE GUEHOLIERE	17:25
VI01.231	VITRE LES PINS	17:28
VI01.08K	ARGENTRE, LA BURONNIERE D88	17:36
VI01.08J	GENNES S/SEICHE, LA LIBERDERIE D88	17:39
VI01.08I	GENNES S/SEICHE, CARREFOUR DE BEL AIR	17:40
VI01.09U	GENNES S/SEICHE, LE CHENAIS	17:41
VI01.309	GENNES S/ SEICHE, LA FOLTIERE	17:41
VI01.079	GENNES, LA VILLE TESSON D43	17:45
VI01.310	GENNES S/SEICHE, LA BARRE	17:47
VI01.08E	BRIELLES	17:50

Kilométrage : 26.44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI35BASE**

VI35 LYCEE 18H10 LOT 35 / 2006

VI01.835	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.097	VITRE, LA PETITE GUEHOLIERE	18:20
VI01.08K	ARGENTRE, LA BURONNIERE D88	18:30
VI01.08I	GENNES S/SEICHE, CARREFOUR DE BEL AIR	18:34
VI01.09U	GENNES S/SEICHE, LE CHENAIS	18:37
VI01.309	GENNES S/ SEICHE, LA FOLTIERE	18:38
VI01.079	GENNES, LA VILLE TESSON D43	18:41
VI01.310	GENNES S/SEICHE, LA BARRE	18:44
VI01.08E	BRIELLES	18:46

Kilométrage : 41.17

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI35MER

VI35 MATIN LOT 35 / 2006

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.035			
VI01.08E	BRIELLES		7:30
VI01.310	GENNES S/SEICHE, LA BARRE		7:34
VI01.079	GENNES, LA VILLE TESSON D43		7:37
VI01.309	GENNES S/ SEICHE, LA FOLTIERE		7:42
VI01.09U	GENNES S/SEICHE, LE CHENAIS		7:43
VI01.08I	GENNES S/SEICHE, CARREFOUR DE BEL AIR		7:45
VI01.08J	GENNES S/SEICHE, LA LIBERDERIE D88		7:47
VI01.08K	ARGENTRE, LA BURONNIERE D88		7:49
VI01.231	VITRE LES PINS		7:57
VI01.097	VITRE, LA PETITE GUEHOLIERE		8:00
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 23.04
VI35MER

VI35 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 35 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.M35			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.097	VITRE, LA PETITE GUEHOLIERE		12:55
VI01.231	VITRE LES PINS		12:55
VI01.009	ARGENTRE DU PLESSIS (POSTE) (VI35)		13:00
VI01.08K	ARGENTRE, LA BURONNIERE D88		13:05
VI01.08J	GENNES S/SEICHE, LA LIBERDERIE D88		13:06
VI01.08I	GENNES S/SEICHE, CARREFOUR DE BEL AIR		13:07
VI01.09U	GENNES S/SEICHE, LE CHENAIS		13:08
VI01.309	GENNES S/ SEICHE, LA FOLTIERE		13:09
VI01.079	GENNES, LA VILLE TESSON D43		13:12
VI01.310	GENNES S/SEICHE, LA BARRE		13:15
VI01.08E	BRIELLES		13:17

Kilométrage : 23.23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI36BASE

VI36 MATIN LOT 36 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
VI01.036		
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE	7:15
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT	7:17
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108	7:21
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178	7:28
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET	7:32
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE	7:34
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE	7:44
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 29.00
VI36BASE

VI36 CHATILLON MATIN LOT 36 / 2006

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERVE
CV.036		
CV.00M	ST CHRISTOPHE DES BOIS	8:17
CV.034	MONTREUIL DES LANDES, LA MOTTE	8:20
CV.00Q	MONTREUIL DES LANDES	8:23
CV.00V	PARCE, L'ECUILLERE	8:28
CV.017	CHATILLON EN VEND., BONANT	8:30
CV.00O	CHATILLON EN VEND., LE PETIT BOIS MORIN	8:33
CV.018	CHATILLON EN VEND. , LES LANDELLES	8:35
CV.019	CHATILLON, LA HERINIERE	8:36
CV.027	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	8:42
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	8:42
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	8:42

Kilométrage : 32.32

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI36BASE

VI36 CHATILLON SOIR LOT 36 / 2006

CV.536	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	16:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	16:40
CV.027	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	16:40
CV.019	CHATILLON, LA HERINIERE	16:44
CV.018	CHATILLON EN VEND. , LES LANDELLES	16:46
CV.000	CHATILLON EN VEND., LE PETIT BOIS MORIN	16:48
CV.017	CHATILLON EN VEND., BONANT	16:51
CV.00V	PARCE, L'ECUILLERE	16:53
CV.00Q	MONTREUIL DES LANDES	16:58
CV.034	MONTREUIL DES LANDES, LA MOTTE	17:02
CV.00M	ST CHRISTOPHE DES BOIS	17:05

Kilométrage : 15.06
VI36BASE

VI36 SOIR 17H15 LOT 36 / 2006

DESSERT CHATILLON EN VENDELAIS A 16H40.

VI01.736	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE	17:35
VI01.135	CHATILLON EN VEND.,LA DEVINELIERE	17:41
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE	17:46
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET	17:49
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178	17:55
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108	18:01
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT	18:07
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE	18:09

Kilométrage : 45.53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI36MER

VI36 MATIN LOT 36 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.036			
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE		7:15
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT		7:17
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108		7:21
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178		7:28
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET		7:32
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE		7:34
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE		7:44
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 29.00
VI36MER

VI36 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 36 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 12H35.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.M36			
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE		12:35
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE		13:00
VI01.135	CHATILLON EN VEND., LA DEVINELIERE		13:06
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE		13:11
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET		13:14
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178		13:18
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108		13:23
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT		13:29
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE		13:31

Kilométrage : 39.77

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI37BASE

VI37 MATIN LOT 37 / 2006

VI01.037	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.08X	CUILLE, ABRI EGLISE 53088	7:26
VI01.08Y	GENNES S/SEICHE, PK ST SULPICE	7:28
VI01.08Z	GENNES S/SEICHE, RUE DU VIEUX PRESBYTERE	7:29
VI01.090	GENNES S/SEICHE, CARREF. DE LA SAUDRAIS	7:31
VI01.133	ST GERMAIN, LE COIN TRANQUILLE	7:35
VI01.00X	ST GERMAIN DU PINEL	7:36
VI01.110	ARGENTRE, LE BAS MEE	7:40
VI01.102	ARGENTRE, LE HAUT MEE	7:41
VI01.094	ARGENTRE, LE BOIS GROS	7:43
VI01.0CV	ARGENTRE, LA PETITE BROSSE	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

Kilométrage : 23.51
VI37BASE

VI37 SOIR 17H15 LOT 37 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.737	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.0CV	ARGENTRE, LA PETITE BROSSE	17:31
VI01.094	ARGENTRE, LE BOIS GROS	17:32
VI01.102	ARGENTRE, LE HAUT MEE	17:33
VI01.110	ARGENTRE, LE BAS MEE	17:33
VI01.00X	ST GERMAIN DU PINEL	17:36
VI01.133	ST GERMAIN, LE COIN TRANQUILLE	17:38
VI01.090	GENNES S/SEICHE, CARREF. DE LA SAUDRAIS	17:45
VI01.08Z	GENNES S/SEICHE, RUE DU VIEUX PRESBYTERE	17:46
VI01.08Y	GENNES S/SEICHE, PK ST SULPICE	17:47
VI01.08X	CUILLE, ABRI EGLISE 53088	17:48

Kilométrage : 23.00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI37BASE**

VI37 LYCEE 18H10 LOT 37 / 2006

VI01.837	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LE PAPE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.0CV	ARGENTRE, LA PETITE BROSSE	18:24
VI01.094	ARGENTRE, LE BOIS GROS	18:25
VI01.110	ARGENTRE, LE BAS MEE	18:27
VI01.08Z	GENNES S/SEICHE, RUE DU VIEUX PRESBYTERE	18:37
VI01.08Y	GENNES S/SEICHE, PK ST SULPICE	18:38
VI01.08X	CUILLE, ABRI EGLISE 53088	18:39

Kilométrage : 45.53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI37MER

VI37 MATIN LOT 37 / 2006

VI01.037	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.08X	CUILLE, ABRI EGLISE 53088		7:26
VI01.08Y	GENNES S/SEICHE, PK ST SULPICE		7:28
VI01.08Z	GENNES S/SEICHE, RUE DU VIEUX PRESBYTERE		7:29
VI01.090	GENNES S/SEICHE, CARREF. DE LA SAUDRAIS		7:31
VI01.133	ST GERMAIN, LE COIN TRANQUILLE		7:35
VI01.00X	ST GERMAIN DU PINEL		7:36
VI01.110	ARGENTRE, LE BAS MEE		7:40
VI01.102	ARGENTRE, LE HAUT MEE		7:41
VI01.094	ARGENTRE, LE BOIS GROS		7:43
VI01.0CV	ARGENTRE, LA PETITE BROSSE		7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:00

Kilométrage : 23.51
VI37MER

VI37 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 37 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M37	fréquence: --E-----	Transporteur: LE PAPE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.0CV	ARGENTRE, LA PETITE BROSSE		13:06
VI01.094	ARGENTRE, LE BOIS GROS		13:07
VI01.102	ARGENTRE, LE HAUT MEE		13:08
VI01.110	ARGENTRE, LE BAS MEE		13:08
VI01.00X	ST GERMAIN DU PINEL		13:11
VI01.133	ST GERMAIN, LE COIN TRANQUILLE		13:13
VI01.090	GENNES S/SEICHE, CARREF. DE LA SAUDRAIS		13:19
VI01.08Z	GENNES S/SEICHE, RUE DU VIEUX PRESBYTERE		13:20
VI01.08Y	GENNES S/SEICHE, PK ST SULPICE		13:21
VI01.08X	CUILLE, ABRI EGLISE 53088		13:23

Kilométrage : 23.00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI38BASE

VI38 MATIN LOT 38 / 2006

VI01.038	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.099	ST AUBIN DES LANDES, ABRI	7:40
VI01.09C	ST AUBIN DES LANDES, LES POUPARDIERES	7:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 10.28
VI38BASE

VI38 SOIR 17H15 LOT 38 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.738	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.115	ETRELLES, LA MERIDIENNE D106	17:33
VI01.09C	ST AUBIN DES LANDES, LES POUPARDIERES	17:34
VI01.255	ST AUBIN DES LANDES, LA CROIX	17:35
VI01.099	ST AUBIN DES LANDES, ABRI	17:40

Kilométrage : 10.20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI38MER

VI38 MATIN LOT 38 / 2006

VI01.038	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.099	ST AUBIN DES LANDES, ABRI		7:40
VI01.09C	ST AUBIN DES LANDES, LES POUPARDIERES		7:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 10.28
VI38MER

VI38 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 38 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M38	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.09C	ST AUBIN DES LANDES, LES POUPARDIERES		13:12
VI01.255	ST AUBIN DES LANDES, LA CROIX		13:13
VI01.099	ST AUBIN DES LANDES, ABRI		13:15

Kilométrage : 10.20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI39BASE

VI39 MATIN LOT 39 / 2006

VI01.039	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.0A3	ARGENTRE DU PLESSIS (VI39)	7:40
VI01.01R	ERBREE, LES GASNERIES	7:45
VI01.0AE	ERBREE, LA DEHORIE	7:46
VI01.263	ERBREE, ECOLE (VI39)	7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:00

Kilométrage : 14.48
VI39BASE

VI39 SOIR 17H15 LOT 39 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.739	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.263	ERBREE, ECOLE (VI39)	17:26
VI01.0AE	ERBREE, LA DEHORIE	17:27
VI01.01R	ERBREE, LES GASNERIES	17:29
VI01.0A3	ARGENTRE DU PLESSIS (VI39)	17:34

Kilométrage : 14.48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI39MER

VI39 MATIN LOT 39 / 2006

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.039			
VI01.0A3	ARGENTRE DU PLESSIS (VI39)		7:40
VI01.01R	ERBREE, LES GASNERIES		7:45
VI01.0AE	ERBREE, LA DEHORIE		7:46
VI01.263	ERBREE, ECOLE (VI39)		7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:00

Kilométrage : 14.48
VI39MER

VI39 ARGENTRE MER MIDI LOT 39 / 2006

MISE EN PLACE DU CAR SUR LE PARKING A 12H30.

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.M39			
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE		12:40
AR01.011	ETRELLES LA CROIX LIMIER		12:48
AR01.065	ETRELLES MAIRIE		12:51
AR01.02T	ETRELLES, LA VIGNE		12:52
AR01.04G	ETRELLES LA GASNERIE C11		12:56

Kilométrage : 19.85

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI39MER**

VI39 MERCREDI MIDI 12H50 (EX. V45) LOT 39

DESSERT ARGENTRE DU PLESSIS LE MERCREDI A 12H40.

VI01.M39	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	13:10
VI01.070	POCE LES BOIS, R. DE VITRE	13:20
VI01.06Z	POCE, RUE DU PETIT MORIN	13:22
VI01.06Y	POCE LES BOIS, LA TOUSERIE, ABRI	13:24
VI01.215	POCE LES BOIS, BOIS BIDE	13:28

Kilométrage : 17.65

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI40BASE

VI40 MATIN LOT 10 / 2008

Code	Arrêt	Heure
VI01.040	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.0CB	VAL D'IZE, LA DUCHAIS	7:21
VI01.0CR	VAL D'IZE, LE BAS VILLAGE	7:23
VI01.227	TAILLIS, 30 RUE DES VIOLETTES,	7:28
VI01.142	TAILLIS, LA LOGE DES COMMUNS	7:33
VI01.09J	MONTREUIL SS/PEROUSE, LE CHENE	7:36
VI01.256	MONTREUIL SOUS P ROUSE, VILLAURY (MATIN)	7:38
VI01.0C1	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA CORDIONNAIS	7:39
VI01.09K	MONTREUIL SS/PEROUSE, MOULIN NEUF	7:41
VI01.09N	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA GRANDE LANDE	7:48
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 19.89
VI40BASE

VI40 SOIR 17H15 LOT 10 / 2008

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

Code	Arrêt	Heure
VI01.740	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.09N	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA GRANDE LANDE	17:30
VI01.09K	MONTREUIL SS/PEROUSE, MOULIN NEUF	17:31
VI01.0AZ	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA BROUSSE (SOIR)	17:34
VI01.09J	MONTREUIL SS/PEROUSE, LE CHENE	17:35
VI01.142	TAILLIS, LA LOGE DES COMMUNS	17:37
VI01.227	TAILLIS, 30 RUE DES VIOLETTES,	17:41
VI01.0CR	VAL D'IZE, LE BAS VILLAGE	17:45
VI01.0CB	VAL D'IZE, LA DUCHAIS	17:46

Kilométrage : 19.18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI40BASE**

VI40 LYCEE 18H10 LOT 10 / 2008

VI01.840	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:20
VI01.09N	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA GRANDE LANDE	18:29
VI01.09K	MONTREUIL SS/PEROUSE, MOULIN NEUF	18:30
VI01.09J	MONTREUIL SS/PEROUSE, LE CHENE	18:34
VI01.142	TAILLIS, LA LOGE DES COMMUNS	18:36
VI01.0CR	VAL D'IZE, LE BAS VILLAGE	18:45
VI01.06P	VAL D'IZE, LA CHARBONNELAIS D528	18:53
VI01.06O	VAL D'IZE, LA GROSSERIE D528	18:58

Kilométrage : 41.36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI40MER

VI40 MATIN LOT 10 / 2008

VI01.040	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.0CB	VAL D'IZE, LA DUCHAIS	7:21
VI01.0CR	VAL D'IZE, LE BAS VILLAGE	7:23
VI01.227	TAILLIS, 30 RUE DES VIOLETTES,	7:28
VI01.142	TAILLIS, LA LOGE DES COMMUNS	7:33
VI01.09J	MONTREUIL SS/PEROUSE, LE CHENE	7:36
VI01.256	MONTREUIL SOUS P ROUSE, VILLAURY (MATIN)	7:38
VI01.0C1	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA CORDIONNAIS	7:39
VI01.09K	MONTREUIL SS/PEROUSE, MOULIN NEUF	7:41
VI01.09N	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA GRANDE LANDE	7:48
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 19.89
VI40MER

VI40 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 10 / 2008

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M40	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.09N	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA GRANDE LANDE	12:59
VI01.09K	MONTREUIL SS/PEROUSE, MOULIN NEUF	13:00
VI01.0AZ	MONTREUIL SS/PEROUSE, LA BROUSSE (SOIR)	13:02
VI01.09J	MONTREUIL SS/PEROUSE, LE CHENE	13:03
VI01.142	TAILLIS, LA LOGE DES COMMUNS	13:05
VI01.227	TAILLIS, 30 RUE DES VIOLETTES,	13:08
VI01.0CR	VAL D'IZE, LE BAS VILLAGE	13:14
VI01.0CB	VAL D'IZE, LA DUCHAIS	13:16

Kilométrage : 19.27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI41BASE

VI41 MATIN LOT 04 / 2009

REEMPLOYE SUR ARGENTRE DU PLESSIS.

VI01.041	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.07Y	ETRELLES, LA CROIX LIMIER	7:33
VI01.09T	ETRELLES, RUE DES SAULNIERS (VI41)	7:35
VI01.185	ETRELLES, LA VIGNE	7:38
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:50

Kilométrage : 10.25
VI41BASE

VI41 ARGENTRE MATIN LOT 04 / 2009

AR01.041	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.097	ETRELLES, LE CERNY	7:57
AR01.069	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	8:00
AR01.077	TORCE, LES 4 CHEMINS	8:01
AR01.02M	TORCE, ABRI	8:05
AR01.04I	TORCE LE GRAND PLESSIS D33	8:07
AR01.020	ETRELLES, LA FAVRIE	8:10
AR01.055	ETRELLES ROUTE DE LA TIRELAIS	8:13
AR01.040	ETRELLES LA MARE	8:15
AR01.014	ETRELLES LA CONTRIE/LA TIRELIERE C10	8:21
AR01.015	ETRELLES LE PONT DE LAUNAY/ROUSSIERE	8:23
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	8:35

Kilométrage : 28.86

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI41BASE

VI41 ARGENTRE SOIR LOT 04 / 2009

MISE EN PLACE DU CAR A 16H30.

AR01.741	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	16:40
AR01.015	ETRELLES LE PONT DE LAUNAY/ROUSSIERE	16:50
AR01.014	ETRELLES LA CONTRIE/LA TIRELIERE C10	16:51
AR01.055	ETRELLES ROUTE DE LA TIRELAIS	16:56
AR01.040	ETRELLES LA MARE	16:56
AR01.020	ETRELLES, LA FAVRIE	17:00
AR01.080	TORCE LE HAUT PLESSIS	17:02
AR01.02M	TORCE, ABRI	17:04
AR01.077	TORCE, LES 4 CHEMINS	17:08
AR01.069	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	17:08

Kilométrage : 20.41
VI41BASE

VI41SOIR 17H15 LOT 04 / 2009

DESSERT ARGENTRE DU PLESSIS A 16H40.

VI01.741	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.185	ETRELLES, LA VIGNE	17:34
VI01.09T	ETRELLES, RUE DES SAULNIERS (VI41)	17:36
VI01.07Y	ETRELLES, LA CROIX LIMIER	17:37

Kilométrage : 16.19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI41BASE**

VI41 LYCEE 18H10 LOT 04 / 2009

VI01.841	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.089	ETRELLES, LA MASURE DE BRESSAC	18:17
VI01.242	LOUVIGNE DE BAIS, BOIS NOUVEAU	18:22
VI01.241	LOUVIGNE DE BAIS, BEL AIR	18:23
VI01.078	DOMAGNE, BRACHET D99	18:28

Kilométrage : 29.64

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI41MER

VI41 MATIN LOT 04 / 2009

REEMPLOYE SUR ARGENTRE DU PLESSIS.

VI01.041	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.07Y	ETRELLES, LA CROIX LIMIER		7:33
VI01.09T	ETRELLES, RUE DES SAULNIERS (VI41)		7:35
VI01.185	ETRELLES, LA VIGNE		7:38
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:50

Kilométrage : 10.25
VI41MER

VI41 ARGENTRE MATIN LOT 04 / 2009

AR01.041	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
AR01.097	ETRELLES, LE CERNY		7:57
AR01.069	TORCE, LE HAUT MONTIGNE		8:00
AR01.077	TORCE, LES 4 CHEMINS		8:01
AR01.02M	TORCE, ABRI		8:05
AR01.04I	TORCE LE GRAND PLESSIS D33		8:07
AR01.020	ETRELLES, LA FAVRIE		8:10
AR01.055	ETRELLES ROUTE DE LA TIRELAIS		8:13
AR01.040	ETRELLES LA MARE		8:15
AR01.014	ETRELLES LA CONTRIE/LA TIRELIERE C10		8:21
AR01.015	ETRELLES LE PONT DE LAUNAY/ROUSSIERE		8:23
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE		8:35

Kilométrage : 28.86

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI41MER**

VI41 ARGENTRE MER MIDI LOT 04 / 2009

MISE EN PLACE DU CAR A 12H30.

AR01.M41	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
AR01.000	ARGENTRE DU PLESSIS, PK DU COLLEGE	12:40
AR01.051	ETRELLES LES HAIRIES	12:49
AR01.02Q	VERGEAL LA GIMBERTIERE	13:07
AR01.02P	VERGEAL MAIRIE	13:11
AR01.02O	VERGEAL LA FORGE D106, ABRI	13:15
AR01.095	VERGEAL, LA MORINAIS	13:16
AR01.02L	TORCE LA FAVRIE, ABRI	13:20
AR01.077	TORCE, LES 4 CHEMINS	13:22
AR01.069	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	13:24
AR01.014	ETRELLES LA CONTRIE/LA TIRELIERE C10	13:29
AR01.015	ETRELLES LE PONT DE LAUNAY/ROUSSIERE	13:31

Kilométrage : 24.78

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI42BASE

VI42 MATIN LOT 42 / 2006

 RGPT ST AUBIN DES LANDES (8H30) CORNILLE (8H35) ST AUBIN (8H)
 SOIR : ST AUBIN (16H30) CORNILLE (16H35) ST AUBIN (16H40)

VI01.042	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.042	MECE, MAIRIE	7:22
VI01.113	VAL D'IZE, VILLEPIE	7:29
VI01.141	VAL D'IZE, LA CENDRIE D794	7:34
VI01.04B	VAL D'IZE, LE BOURGNEUF	7:37
VI01.04C	VAL D'IZE, MAIRIE (V48)	7:40
VI01.0AR	VAL D'IZE, LE BROSSAIS (ABRI)	7:43
VI01.0DY	MONTREUIL SS/PEROUSE, VALLEE DE LA PEROUSE	7:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 28.13
VI42BASE

VI42 ST AUBIN DES LANDES-CORNILLE MATIN (LOT 42)

RGP-STAL042	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
RGP-STAL001	ST AUBIN DES LANDES EC. PRIVEE	8:23
RGP-STAL002	CORNILLE ECOLE PRIVEE	8:26
RGP-STAL000	ETAB: RGP ST AUBIN DES LANDES-CORNILLE	8:35

Kilométrage : 20.00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI42BASE

VI42 ST AUBIN DES LANDES-CORNILLE SOIR (LOT 42)

RGP-STAL742	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
RGP-STAL000	ETAB: RGP ST AUBIN DES LANDES-CORNILLE	16:30
RGP-STAL002	CORNILLE ECOLE PRIVEE	16:40
RGP-STAL001	ST AUBIN DES LANDES EC. PRIVEE	16:43

Kilométrage : 4.58
VI42BASE

VI42 SOIR 17H15 LOT 42 / 2006

RGPT ST AUBIN DES LANDES/CORNILLE : DEPART 16H30.

VI01.742	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.0DY	MONTREUIL SS/PEROUSE, VALLEE DE LA PEROUSE	17:35
VI01.0AR	VAL D'IZE, LE BROSSAIS (ABRI)	17:40
VI01.04C	VAL D'IZE, MAIRIE (V48)	17:41
VI01.04B	VAL D'IZE, LE BOURGNEUF	17:44
VI01.141	VAL D'IZE, LA CENDRIE D794	17:48
VI01.113	VAL D'IZE, VILLEPIE	17:51
VI01.042	MECE, MAIRIE	17:58
VI01.267	ST CHRISTOPHE DES BOIS, LA HURIE	18:02
VI01.314	ST CHRISTOPHE, MAIRIE	18:03

Kilométrage : 44.18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI42MER

VI42 MATIN LOT 42 / 2006

 RGPT ST AUBIN DES LANDES (8H30) CORNILLE (8H35) ST AUBIN (8H)
 SOIR : ST AUBIN (16H30) CORNILLE (16H35) ST AUBIN (16H40)

VI01.042	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.042	MECE, MAIRIE	7:22
VI01.113	VAL D'IZE, VILLEPIE	7:29
VI01.141	VAL D'IZE, LA CENDRIE D794	7:34
VI01.04B	VAL D'IZE, LE BOURGNEUF	7:37
VI01.04C	VAL D'IZE, MAIRIE (V48)	7:40
VI01.0AR	VAL D'IZE, LE BROSSAIS (ABRI)	7:43
VI01.0DY	MONTREUIL SS/PEROUSE, VALLEE DE LA PEROUSE	7:50
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 28.13
VI42MER

VI42 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 42 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M42	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.0DY	MONTREUIL SS/PEROUSE, VALLEE DE LA PEROUSE	13:01
VI01.0AR	VAL D'IZE, LE BROSSAIS (ABRI)	13:06
VI01.04C	VAL D'IZE, MAIRIE (V48)	13:09
VI01.04B	VAL D'IZE, LE BOURGNEUF	13:11
VI01.141	VAL D'IZE, LA CENDRIE D794	13:14
VI01.113	VAL D'IZE, VILLEPIE	13:18
VI01.042	MECE, MAIRIE	13:24

Kilométrage : 27.69

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI43BASE

VI43 MATIN LOT 43 / 2006

VI01.043	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.07D	DOMALAIN, CARCRAON	7:20
VI01.226	DOMALAIN, LA TRICHERIE	7:25
VI01.09P	DOMALAIN, SALLE MULTIFONCTONS	7:27
VI01.09Q	DOMALAIN, RUE DES GENETS	7:29
VI01.0CF	DOMALAIN, LA CROIX DES CHANDELIERS	7:31
VI01.09R	DOMALAIN, LES BOISSELIERES D108	7:32
VI01.193	DOMALAIN, LA HERAUDERIE	7:33
VI01.257	VERGEAL, MONTSINAULT	7:34
VI01.232	VERGEAL LA GAUDINIÈRE	7:36
VI01.07U	TORCE, LE FRICHE BLANC D108	7:37
VI01.266	TORCE, LA RIMBOURGÈRE	7:38
VI01.186	ETRELLES, ROUTE DE LA TIRELAIS	7:40
VI01.121	ETRELLES, SOUVIGNE D33	7:41
VI01.291	ETRELLES, LA GRANDE BATE	7:42
VI01.0A8	ETRELLES, MAIRIE RUE N. D'ETRELLES (VI43)	7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 26.79
VI43BASE

VI43 SOIR 17H15 LOT 43 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 17H05.

VI01.743	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.0A8	ETRELLES, MAIRIE RUE N. D'ETRELLES (VI43)	17:34
VI01.291	ETRELLES, LA GRANDE BATE	17:37
VI01.07L	ETRELLES, LA PEUDAVERNIÈRE D33	17:38
VI01.186	ETRELLES, ROUTE DE LA TIRELAIS	17:39
VI01.266	TORCE, LA RIMBOURGÈRE	17:41
VI01.0BP	TORCE, LA MAILLARDIÈRE D108, ABRI	17:42
VI01.232	VERGEAL LA GAUDINIÈRE	17:43
VI01.257	VERGEAL, MONTSINAULT	17:44
VI01.193	DOMALAIN, LA HERAUDERIE	17:45
VI01.09R	DOMALAIN, LES BOISSELIERES D108	17:46
VI01.0CF	DOMALAIN, LA CROIX DES CHANDELIERS	17:47
VI01.09Q	DOMALAIN, RUE DES GENETS	17:49
VI01.09P	DOMALAIN, SALLE MULTIFONCTONS	17:53
VI01.225	DOMALAIN, LA CHEMINAIS	17:56
VI01.07D	DOMALAIN, CARCRAON	18:02

Kilométrage : 27.74

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI43BASE**

VI43 LYCEE 18H10 LOT 43 / 2006

VI01.843	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:20
VI01.260	ETRELLES, LE PETIT BRAIN	18:30
VI01.015	ETRELLES, LE PONT DE LAUNAY /ROUSSIERE	18:31
VI01.013	ETRELLES, LE BOIS DE LA CHAINE	18:38
VI01.014	ETRELLES, LE POT DE VINIERE D110	18:39
VI01.09V	VERGEAL, MONDRON	18:41
VI01.257	VERGEAL, MONTSINAULT	18:44
VI01.193	DOMALAIN, LA HERAUDERIE	18:45
VI01.09R	DOMALAIN, LES BOISSELIERES D108	18:45
VI01.09Q	DOMALAIN, RUE DES GENETS	18:48
VI01.09P	DOMALAIN, SALLE MULTIFONCTONS	18:48
VI01.225	DOMALAIN, LA CHEMINAIS	18:54
VI01.07D	DOMALAIN, CARCRAON	19:00

Kilométrage : 50.86

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI43MER

VI43 MATIN LOT 43 / 2006

VI01.043	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.07D	DOMALAIN, CARCRAON	7:20
VI01.226	DOMALAIN, LA TRICHERIE	7:25
VI01.09P	DOMALAIN, SALLE MULTIFONCTONS	7:27
VI01.09Q	DOMALAIN, RUE DES GENETS	7:29
VI01.0CF	DOMALAIN, LA CROIX DES CHANDELIERS	7:31
VI01.09R	DOMALAIN, LES BOISSELIERES D108	7:32
VI01.193	DOMALAIN, LA HERAUDERIE	7:33
VI01.257	VERGEAL, MONTSINAULT	7:34
VI01.232	VERGEAL LA GAUDINIERE	7:36
VI01.07U	TORCE, LE FRICHE BLANC D108	7:37
VI01.266	TORCE, LA RIMBOURGERE	7:38
VI01.186	ETRELLES, ROUTE DE LA TIRELAIS	7:40
VI01.121	ETRELLES, SOUVIGNE D33	7:41
VI01.291	ETRELLES, LA GRANDE BATE	7:42
VI01.0A8	ETRELLES, MAIRIE RUE N. D'ETRELLES (VI43)	7:47
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 26.79
VI43MER

VI43 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 43 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M43	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.0A8	ETRELLES, MAIRIE RUE N. D'ETRELLES (VI43)	13:09
VI01.291	ETRELLES, LA GRANDE BATE	13:12
VI01.07L	ETRELLES, LA PEUDAVERNIERE D33	13:13
VI01.186	ETRELLES, ROUTE DE LA TIRELAIS	13:17
VI01.266	TORCE, LA RIMBOURGERE	13:19
VI01.0BP	TORCE, LA MAILLARDIERE D108, ABRI	13:20
VI01.232	VERGEAL LA GAUDINIERE	13:22
VI01.257	VERGEAL, MONTSINAULT	13:23
VI01.193	DOMALAIN, LA HERAUDERIE	13:24
VI01.09R	DOMALAIN, LES BOISSELIERES D108	13:24
VI01.0CF	DOMALAIN, LA CROIX DES CHANDELIERS	13:25
VI01.09Q	DOMALAIN, RUE DES GENETS	13:28
VI01.09P	DOMALAIN, SALLE MULTIFONCTONS	13:32
VI01.225	DOMALAIN, LA CHEMINAIS	13:34
VI01.07D	DOMALAIN, CARCRAON	13:40

Kilométrage : 27.74

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI44BASE

VI44 MATIN LOT 01 / 2009

VI01.044	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.243	LOUVIGNE DE BAIS, EGLISE	7:36
VI01.269	LOUVIGNE DE BAIS, LE HAUT RAMPON	7:41
VI01.223	LOUVIGNE DE BAIS, LA FELLERIE	7:43
VI01.224	LOUVIGNE DE BAIS, LA SEARDIERE	7:44
VI01.084	LOUVIGNE DE BAIS, CARREFOUR DU FRANC, ABRI	7:45
VI01.085	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	7:47
VI01.166	CORNILLE, LA HARDONNIERE	7:50
VI01.088	CORNILLE, LA GRANDE COUR	7:52
VI01.286	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 20.85
VI44BASE

VI44 SOIR 17H15 LOT 01 / 2009

VI01.744	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.183	ETRELLES, LA CROIX BLANCHE	17:24
VI01.286	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	17:25
VI01.088	CORNILLE, LA GRANDE COUR	17:27
VI01.285	CORNILLE, LA BICHETIERE	17:30
VI01.166	CORNILLE, LA HARDONNIERE	17:31
VI01.085	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	17:33
VI01.084	LOUVIGNE DE BAIS, CARREFOUR DU FRANC, ABRI	17:35
VI01.224	LOUVIGNE DE BAIS, LA SEARDIERE	17:36
VI01.223	LOUVIGNE DE BAIS, LA FELLERIE	17:37
VI01.269	LOUVIGNE DE BAIS, LE HAUT RAMPON	17:38
VI01.243	LOUVIGNE DE BAIS, EGLISE	17:43

Kilométrage : 20.80

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI44BASE**

VI44 LYCEE 18H10 LOT 01 / 2009

VI01.844	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.299	ETRELLES, LA PETITE LANDE	18:20
VI01.183	ETRELLES, LA CROIX BLANCHE	18:22
VI01.258	TORCE, LES 4 CHEMINS	18:23
VI01.088	CORNILLE, LA GRANDE COUR	18:24
VI01.062	CORNILLE, ABRI	18:26
VI01.166	CORNILLE, LA HARDONNIERE	18:27
VI01.085	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	18:29
VI01.224	LOUVIGNE DE BAIS, LA SEARDIERE	18:31
VI01.223	LOUVIGNE DE BAIS, LA FELLERIE	18:32
VI01.243	LOUVIGNE DE BAIS, EGLISE	18:38

Kilométrage : 35.45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI44MER

VI44 MATIN LOT 01 / 2009

VI01.044	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.243	LOUVIGNE DE BAIS, EGLISE	7:36
VI01.269	LOUVIGNE DE BAIS, LE HAUT RAMPON	7:41
VI01.223	LOUVIGNE DE BAIS, LA FELLERIE	7:43
VI01.224	LOUVIGNE DE BAIS, LA SEARDIERE	7:44
VI01.084	LOUVIGNE DE BAIS, CARREFOUR DU FRANC, ABRI	7:45
VI01.085	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	7:47
VI01.166	CORNILLE, LA HARDONNIERE	7:50
VI01.088	CORNILLE, LA GRANDE COUR	7:52
VI01.286	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 20.85
VI44MER

VI44 MERCREDI MIDI 13H00 LOT1/09

VI01.M44	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.183	ETRELLES, LA CROIX BLANCHE	12:59
VI01.286	TORCE, LE HAUT MONTIGNE	13:00
VI01.088	CORNILLE, LA GRANDE COUR	13:02
VI01.285	CORNILLE, LA BICHETIERE	13:05
VI01.166	CORNILLE, LA HARDONNIERE	13:07
VI01.085	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	13:09
VI01.084	LOUVIGNE DE BAIS, CARREFOUR DU FRANC, ABRI	13:10
VI01.224	LOUVIGNE DE BAIS, LA SEARDIERE	13:11
VI01.223	LOUVIGNE DE BAIS, LA FELLERIE	13:12
VI01.269	LOUVIGNE DE BAIS, LE HAUT RAMPON	13:13
VI01.243	LOUVIGNE DE BAIS, EGLISE	13:18

Kilométrage : 20.77

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI45BASE

VI45 MATIN LOT 02 / 2009

VI01.045	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.203	CHAUMERE, LA CLAYE	7:21
VI01.122	CHAUMERE	7:23
VI01.204	DOMAGNE, LA PERRAUDIERE	7:30
VI01.191	DOMAGNE, LA CHENAIE	7:31
VI01.296	DOMAGNE, RIMOU	7:34
VI01.275	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE	7:37
VI01.287	DOMAGNE, LES FRENOUZES	7:38
VI01.244	LOUVIGNE DE BAIS, LES MASURES	7:46
VI01.089	ETRELLES, LA MASURE DE BRESSAC	7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 30.65
VI45BASE

VI45 SOIR 17H15 LOT 02 / 2009

VI01.745	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.089	ETRELLES, LA MASURE DE BRESSAC	17:22
VI01.244	LOUVIGNE DE BAIS, LES MASURES	17:31
VI01.287	DOMAGNE, LES FRENOUZES	17:39
VI01.275	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE	17:40
VI01.296	DOMAGNE, RIMOU	17:42
VI01.191	DOMAGNE, LA CHENAIE	17:44
VI01.204	DOMAGNE, LA PERRAUDIERE	17:44
VI01.122	CHAUMERE	17:51
VI01.203	CHAUMERE, LA CLAYE	17:52

Kilométrage : 30.57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI45BASE**

VI45 LYCEE 18H10 LOT 02 / 2009

VI01.845	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.125	ETRELLES, LA BORDERIE/HAIE DE MONCHOUAN	18:20
VI01.04Y	TORCE, ABRI	18:25
VI01.0CJ	TORCE, LA FAVRIE	18:26
VI01.244	LOUVIGNE DE BAIS, LES MASURES	18:31
VI01.084	LOUVIGNE DE BAIS, CARREFOUR DU FRANC, ABRI	18:34

Kilométrage : 41.91

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI45MER

VI45 MATIN LOT 02 / 2009

VI45MER	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.045			
VI01.203	CHAUMERE, LA CLAYE		7:21
VI01.122	CHAUMERE		7:23
VI01.204	DOMAGNE, LA PERRAUDIERE		7:30
VI01.191	DOMAGNE, LA CHENAIE		7:31
VI01.296	DOMAGNE, RIMOU		7:34
VI01.275	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE		7:37
VI01.287	DOMAGNE, LES FRENOUZES		7:38
VI01.244	LOUVIGNE DE BAIS, LES MASURES		7:46
VI01.089	ETRELLES, LA MASURE DE BRESSAC		7:55
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilométrage : 30.65
VI45MER

VI45 MERCREDI MIDI LOT2/09

VI45MER	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
VI01.M45			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.089	ETRELLES, LA MASURE DE BRESSAC		12:57
VI01.244	LOUVIGNE DE BAIS, LES MASURES		13:05
VI01.287	DOMAGNE, LES FRENOUZES		13:13
VI01.275	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE		13:14
VI01.296	DOMAGNE, RIMOU		13:16
VI01.191	DOMAGNE, LA CHENAIE		13:18
VI01.204	DOMAGNE, LA PERRAUDIERE		13:18
VI01.122	CHAUMERE		13:24
VI01.203	CHAUMERE, LA CLAYE		13:26

Kilométrage : 30.57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI46BASE**

VI46 MATIN LOT 03 / 2009

VI01.046	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.248	BALAZE, PL. MAIRIE (VI46)	7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 7.86**VI46BASE**

VI46 SOIR 17H15 LOT 03 / 2009

VI01.746	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:15
VI01.248	BALAZE, PL. MAIRIE (VI46)	17:26

Kilométrage : 7.68

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI46BASE**

VI46 SOIR 18H10 LOT 03 / 2009

VI01.846	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:10
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE	18:25
VI01.248	BALAZE, PL. MAIRIE (VI46)	18:26
VI01.246	BALAZE, LA HAUTE BOUXIERE	18:27

Kilométrage : 16.92

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI46MER**

VI46 MATIN LOT 03 / 2009

VI01.046	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.248	BALAZE, PL. MAIRIE (VI46)		7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		8:05

Kilomètreage : 7.86**VI46MER**

VI46 MERCREDI MIDI LOT3/09

VI01.M46	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		13:00
VI01.248	BALAZE, PL. MAIRIE (VI46)		13:10

Kilomètreage : 7.68

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.